



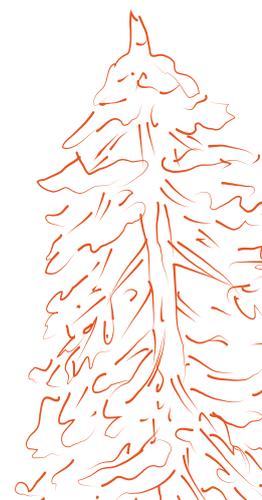
# ACTES DES RENCONTRES POUR LA SURVIE DES FORÊTS FRANCILIENNES

Jeudi 8 juin 2023



# SOMMAIRE

Mot d'accueil	3
<b>INTERVENTIONS INTRODUCTIVES</b>	<b>4</b>
1. Le point de vue de l'écologie	4
2. Panorama du paysage forestier francilien	6
3. La stratégie bois-forêt de la région Île-de-France et la transition écologique	10
<b>PREMIÈRE PARTIE - ANTICIPER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE POUR RÉSISTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>12</b>
1. Coup de projecteur sur la forêt de Chantilly	13
2. Préconisations pour une gestion forestière adaptée au changement climatique	16
3. Première table ronde : questions aux propriétaires de la forêt francilienne	22
<b>SECONDE PARTIE - CONCILIER LES DIFFÉRENTS ENJEUX POUR UNE FORÊT VIVANTE</b>	<b>33</b>
1. Deuxième table ronde : questions sur les usages du bois	33
2. Coup de projecteur sur la forêt de Fontainebleau	38
3. Troisième table ronde : gérer les conflits d'usages autour des forêts	40
Conclusion	46



# MOT D'ACCUEIL

**Muriel Martin-Dupray**

Co-Présidente de FNE Ile-de- France

La publication du dernier rapport du GIEC en 2023 met les forêts au cœur d'une brûlante actualité. Le réchauffement climatique, la sécheresse et les incendies constituent une des principales menaces pour leur survie. Après avoir abordé lors de ses précédentes rencontres les thèmes de l'eau, de la sobriété énergétique, de la biodiversité, et de la gestion des terres agricoles, France Nature Environnement Île-de-France poursuit aujourd'hui sa mission : alerter sur l'avenir de nos forêts et proposer des solutions concertées entre les différents acteurs et les associations.

Alors que le manque d'eau menace drastiquement en France, que la capacité de stockage de CO2 des forêts a été divisée par deux ces dernières années, que la croissance des arbres chute tandis que les prélèvements sylvicoles augmentent, les écosystèmes forestiers sont particulièrement menacés dans notre région par la surfréquentation et la surexploitation.

C'est **ensemble** qu'il nous faut anticiper et agir pour une forêt vivante à long terme. **Pour les urbains que sont les Franciliens, le rapport avec les espaces naturels et forestiers est vital.** Le travail d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique associe l'État, l'ONF, la DRIAAF, la Région Île-de-France, avec sa stratégie forêt-bois votée en 2017 et actualisée cette année, mais les grands acteurs publics comme l'ADEME, les propriétaires publics et privés de la forêt, et bien entendu la société civile, les associations sont des partenaires incontournables pour la réussite des politiques.

France Nature Environnement Île-de-France veut informer sur les menaces mais aussi battre en brèche les idées reçues en diffusant les connaissances scientifiques, en élaborant des propositions pour co-construire des alternatives. À cet égard, FNE Île-de-France s'est inspirée de la démarche adoptée lors de la **convention citoyenne récemment organisée par Fibois le 21 mars 2023.**

Ces rencontres d'aujourd'hui sont le fruit des travaux du groupe de travail de FNE Ile-de-France sur l'agriculture et les forêts animé par Jane Buisson, secrétaire générale de l'association, avec le concours d'Antoine Le Manchec, chef de projet.



Académie du Climat © Werner Mouffron

**Il a été décidé de ne pas aborder dans les débats la question importante de la nature en ville, dans la mesure où ce sujet fera l'objet de rencontres dédiées ultérieure,** notamment à l'occasion de la concertation autour du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la ville de Paris. Les forêts sont donc abordées ici dans leur définition classique, mais aussi dans leur pluralité : **en Île-de-France, 67 % des forêts sont détenues par des propriétaires privés,** proportion qui s'avère déterminante pour la gestion durable de ces milieux.

La co-présidente de FNE Île-de-France rappelle donc l'enjeu de ces rencontres, qui serviront de point de départ à **l'élaboration d'un manifeste commun : anticiper les effets des changements climatiques et agir pour préserver la fonctionnalité des écosystèmes en conciliant les usages en faveur d'une forêt vivante.**

## Le programme de la journée

1- Introduction avec un éclairage fourni par les grands acteurs (un scientifique, un représentant de l'Etat, un élu régional) qui précisera les fonctions et le cadre du développement de la forêt.

2- Séquence « Anticiper », qui abordera les différentes menaces liées au réchauffement climatique et des propositions pour un développement équilibré de la forêt.

3- Séquence « Concilier » qui analysera les différents usages de la forêt et les conflits possibles afin d'agir ensemble pour une forêt durable.

# INTERVENTIONS INTRODUCTIVES

## 1 - Le point de vue de l'écologie

*Luc Abbadie, professeur émérite en Écologie, Sorbonne Université*

L'intervention de Luc Abbadie, professeur d'écologie à la Sorbonne, introduit d'un point de vue scientifique la forêt dans une approche globale. Cette présentation développe les concepts écologiques principaux des écosystèmes forestiers, leurs structures d'organisation et leur impact sur notre qualité de vie.

Luc Abbadie commence par définir ce que l'écologie entend par « forêt ». Il s'agit d'une « collection » d'espèces, qui sont extrêmement nombreuses dans les groupes animaux (10 000 insectes, 120 oiseaux). Ces espèces sont un peu moins nombreuses chez les végétaux sauf pour les ligneux comprenant, en France métropolitaine, 190 espèces d'arbres, dont 106 indigènes qui comptent 90 espèces feuillues et 16 résineux.

### La forêt, réservoir de biodiversité

Les espaces forestiers constituent non seulement un réservoir important de biodiversité, où évoluent la moitié des espèces présentes en France, mais aussi des milieux favorables à la biodiversité. En effet, l'indicateur « oiseaux »<sup>1</sup> révèle que le nombre d'individus par an est presque stable dans les milieux forestiers, contrairement aux milieux agricoles où il accuse une baisse annuelle de 1 %. En effet, la biodiversité est très réactive aux pressions anthropiques, ce qui explique que les milieux forestiers soient un refuge majeur pour la biodiversité.

Cependant, Luc Abbadie nuance cette richesse spécifique des forêts : le milieu végétal y apparaît moins diversifié que la faune. La composition des forêts françaises est dominée par un faible nombre d'espèces, la moitié des surfaces forestières sont monospécifiques tandis que les trois quarts des espèces proviennent de forêts plurispécifiques.

L'écologie entendue comme discipline scientifique a donc permis d'introduire dans les politiques publiques la question de la diversité

des arbres, dans la foulée de la Conférence de Rio de 1992 où sont nées les politiques publiques de la biodiversité dans les milieux herbacés et non précisément forestiers. Luc Abbadie pose donc cette question fondamentale :

### « À quoi sert la diversité des espèces ? »

En plaine, dans les écosystèmes prairiaux, des études montrent que **plus le nombre d'espèces augmente**, plus la production de biomasse est importante, de même que **leur résistance aux perturbations et leur résilience s'améliorent**. On peut noter qu'à partir d'un certain seuil, l'augmentation du nombre d'espèces peut présenter quelques effets négatifs. L'augmentation du nombre d'espèces accroît la probabilité que certaines survivent à la sécheresse, voire augmentent leur production suite à la disparition d'espèces concurrentes dans l'écosystème, par un « effet d'échantillonnage ». Cette *hypothèse de l'assurance biologique* s'applique à la fois à la diversité spécifique et à la diversité génétique. Dans les milieux forestiers, des indices laissent préfigurer une même dynamique : d'après une étude effectuée à l'échelle mondiale, à partir de plus de 800 000 points d'observation (notamment en Chine et aux États-Unis<sup>2</sup>), la production de biomasse s'accroît avec l'augmentation du nombre d'espèces d'arbres.

À cet égard, productivité économique et biodiversité peuvent être corrélées et ne se contredisent pas nécessairement. L'effet positif de la biodiversité sur la productivité est particulièrement décisif dans les forêts, où la diversité spécifique des arbres joue un rôle majeur sur leur état sanitaire. En Amérique du Nord, la relation entre la diversité des pathogènes dans une forêt et la variété des arbres reste positive lorsqu'il y a moins de 30 à 35 espèces d'arbres. Au-delà de ce seuil, la relation devient négative. Par un effet dit « de dilution », le pathogène a de plus en plus de mal à se diffuser d'un arbre à l'autre à partir d'un certain seuil. **La biodiversité diminue donc la sensibilité des espèces aux agents pathogènes et accroît d'autant la « performance » des écosystèmes.**

1- Indicateur de l'évolution des populations d'oiseaux forestiers entre 1989 et 2018 (suivi indicateurs de la stratégie nationale bas-carbone), Observatoire National de la Biodiversité ([consultable en cliquant sur ce lien](#))

2- Guo Q. et al. 2019. PNAS 116: 7382-7386.

## La forêt, un milieu hétérogène d'interactions complexes

Luc Abbadie aborde alors la question des interactions interspécifiques (par des relations de compétition, prédation, parasitisme) et des interactions avec le milieu physique.

**Des objets vivants (espèces) et non vivants (eau, lumière, carbone...) s'influencent et se modifient les uns les autres en permanence.** Toute représentation de ces interactions demeure très théorique dans la mesure où un écosystème est un objet complexe, où cohabitent souvent 5 000 à 10 000 espèces. Les herbivores et carnivores sont étroitement reliés et la richesse de leurs interactions n'est pas complètement représentable. Au niveau du milieu physique, les transformations de la forêt au cours du temps sont inévitables. Lorsqu'une espèce s'installe, elle modifie par sa simple présence les conditions de son environnement, qui peuvent alors devenir moins favorables à sa propre installation mais favorables à l'installation d'autres espèces. C'est pourquoi **un système environnemental stable ou prévisible n'existe pas : la succession des végétations et les chutes d'arbres sont des phénomènes normaux dans un écosystème forestier.**

Une forêt est donc une **mosaïque hétérogène dans l'espace**, structurée selon des stades de modification de la végétation, où des environnements humides et sombres se juxtaposent à des milieux lumineux et secs. Lorsque le système est hétérogène, les espèces d'une clairière peuvent coloniser d'anciennes zones sombres défrichées. Ainsi, **l'homogénéité spécifique fait obstacle à la capacité de la forêt à se régénérer.** Réciproquement, plus un milieu forestier est étendu, plus la biodiversité y est élevée, ce qui influence autant le milieu physique et le climat que la température locale. Or, l'activité humaine dans les forêts (coupes, plantations, utilisation des ressources) est corrélée à une augmentation de la diversité spécifique locale.

## La forêt : un outil régulateur décisif pour l'avenir

À l'échelle mondiale, **l'écart de température entre un milieu forestier et un milieu voisin peut atteindre 8 degrés.** La pluviométrie

et les capacités de stockage de carbone dépendent aussi étroitement de l'implantation d'écosystèmes forestiers. Les stocks de carbone dans la végétation aérienne et dans les sols forestiers (notamment dans les racines) sont largement supérieurs aux taux présents dans l'atmosphère, ce qui incite à gérer les forêts comme des "puits de carbone" sur le long terme. **La quantité de carbone stockée dans les sols est fonction du temps, et dépend donc positivement de la croissance et du développement des forêts.** Une étude portant sur l'échange de carbone entre un peuplement de pin Douglas et l'atmosphère en fonction de l'âge de peuplement montre qu'**après des coupes à blanc, l'écosystème est émetteur de CO<sub>2</sub> pendant 15 à 20 ans<sup>3</sup>.** Cependant, la capacité de stockage des forêts est limitée à environ 150 200 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare : **lorsque le stock est saturé, l'exportation du bois devient bénéfique et parfois nécessaire pour la "séquestration permanente" du carbone.** Luc Abbadie **préconise l'utilisation du bois-matériau plutôt que du bois-énergie**, moins coûteux en émissions de carbone. Une forêt naturelle tend vers une neutralité en termes d'émissions de carbone. En disposer comme des outils de stockage de CO<sub>2</sub> nécessite donc une intervention humaine modérée, qui ne porte pas atteinte aux écosystèmes forestiers.

## Conclusion

Pour l'écologie, **productivité forestière, biodiversité et séquestration du carbone ne s'opposent pas.** Elles peuvent même fonctionner en synergie : les politiques publiques de la forêt s'avèrent décisives pour la bonne gestion de ces milieux. Cependant, les capacités de stockage de carbone des forêts se réduisent. Face au triple enjeu planétaire du dérèglement climatique, de la sixième crise d'extinction des espèces et de la transition énergétique, **les forêts représentent une solution partielle.** Une **grande responsabilité pèse donc sur les gestionnaires de forêts**, dont dépend l'efficacité de la politique forestière en Île-de-France.

3- Simon M et al. 2018. Projet Evafora, ADEME. D'après Paul-Limoges E et al. 2015, Agricultural and Forest Meteorology 203:30-42

## 2 – Panorama du paysage forestier francilien



*Pierre-Emmanuel Savatte, chef du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires de la DRIAAF*

Le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires de la DRIAAF est un service déconcentré du ministère de l'agriculture placé sous l'autorité du préfet de région.

Ce service régional a trois missions principales :



### valoriser et protéger le patrimoine forestier

en appliquant le code forestier, par la réglementation des coupes, des abattages d'arbres et le classement des forêts de protection



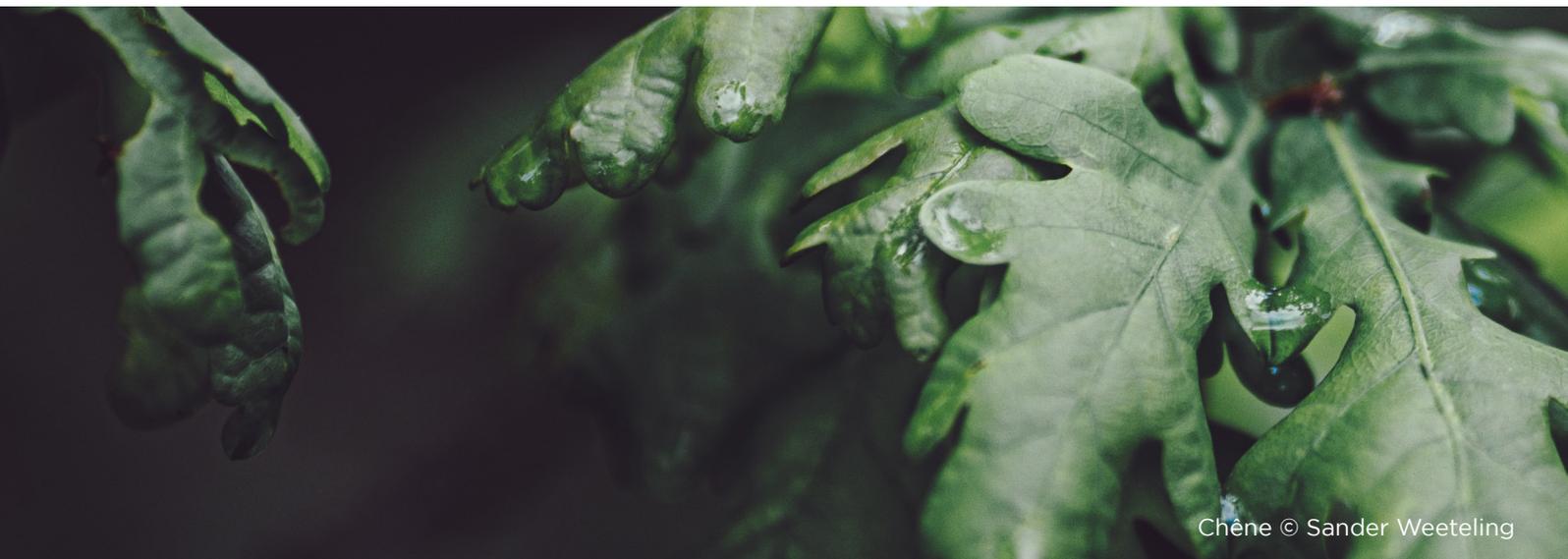
**promouvoir la bioéconomie** par l'utilisation du bois d'œuvre et des autres matériaux biosourcés, du bois-énergie



**soutenir les acteurs** de la filière suite au plan de relance (France 2030).

### Une forêt francilienne plurielle et multifonctionnelle

La gestion des forêts franciliennes vise à concilier six enjeux. Les forêts servent d'abord de **réservoirs de biodiversité**, conçues comme un espace refuge et un élément constitutif de la Trame Verte et Bleue. Elles constituent également un **outil d'atténuation et un vecteur d'adaptation au changement climatique** en tant que puits de carbone où se maintiennent des îlots de fraîcheur. Leur rôle de protection des sols et des eaux permet de lutter contre l'érosion, filtrer la pollution et former des sols riches. Les forêts constituent également une **ressource de produits bois**, comme le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie avec un fort potentiel de substitution. Elles servent également d'**espaces récréatifs de loisirs** où se révèle leur forte valeur patrimoniale et sociale, accueillant près de 100 millions de visiteurs annuels : ce qui en fait un « bien commun et universel ». Enfin, la **fonction cynégétique** vise à maintenir un équilibre forêt-gibier et à éviter les dégâts de gibier sur les cultures ; fonction à laquelle ont été attribués un tiers des crédits du plan de relance.



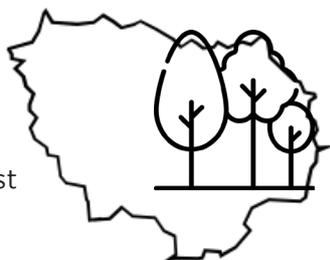


## Ressources et activités productives

### Chiffres-clés

**23%**

du territoire francilien est recouvert de forêts



**67%** appartiennent à des propriétaires privés

**27%** sont des forêts domaniales

**6%** appartiennent aux collectivités locales



**96%**

des propriétaires possèdent moins de 4 hectares  
soit un total de **148 000** propriétaires en Île-de-France.

**742 000 m<sup>3</sup>**

de bois prélevé est

**50%**

commercialisé

**50%**

autoconsommé

**63%**

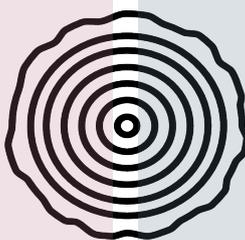
bois-énergie

**30%**

bois-industrie

**7%**

bois d'œuvre



**100%**

bois de chauffage



**94%**

de la surface forestière est composée de feuillus

**47%** chêne

**18%** peuplier

**10%** châtaigner

Le rôle socio-économique d'intégration professionnelle des forêts franciliennes est donc déterminant : en 2012, l'INSEE recensait 11 200 emplois directs répartis dans 2500 établissements. Ne subsistent pourtant que cinq scieries dans la Région, car les ressources régionales sont inadaptées au coût du foncier important en Île-de-France, sans compter l'acceptation sociale épineuse de la coupe des arbres et les inévitables nuisances sonores. Au niveau des secondes transformations, le bois d'œuvre est en revanche particulièrement adapté à l'isolation, l'extension et la surélévation en ville. Ce fort potentiel régional bénéficie à la recherche de la neutralité carbone, définie par la Loi du Grand Paris (construction de 70 000 logements par an) et le SRCAE (125 000 logements à rénover énergétiquement par an.) La production de bois pourrait permettre de respecter les nouvelles réglementations thermiques et environnementales, par un système constructif qui isole les logements

### **L'application du code forestier dans la Région francilienne**

Après une généalogie succincte du droit forestier, retraçant les temps forts depuis la création de l'Administration des Eaux et Forêts en 1291 jusqu'à la création de l'ONF en 1965, Pierre-Emmanuel Savatte présente les grands principes du Code forestier visant la protection spécifique de ces milieux.

**« Les forêts, bois et arbres sont reconnus d'intérêt général : la politique forestière relève de la compétence de l'État en concertation avec les collectivités territoriales. »**

**Le Code forestier cadre les principes d'une gestion "durable et multifonctionnelle" de la forêt francilienne.** Cette gestion vise à maintenir dans les forêts "leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales et cela sans porter préjudice à d'autres écosystèmes."

Autrement dit, l'objectif général consiste à approvisionner la filière-bois en développant les territoires tout en protégeant les milieux. Monsieur Savatte souligne **l'attention particulière portée à la protection des sols forestiers, à la ressource en eau et à la qualité de l'air dans le code forestier.** Les objectifs de stockage de carbone seront quant à eux revus à la baisse prochainement suite aux découvertes scientifiques récentes.

Le Code forestier se décline dans chaque région, s'adaptant aux équilibres sylvo-cynégétiques particuliers qui la caractérisent. En Île-de-France, le Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (PRFB) se déploie sur une décennie (2019-2029) et découle directement des directives du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB). En émergent une Directive Régionale d'Aménagement destinée aux forêts domaniales et un Schéma Régional d'Aménagement s'appliquant aux forêts des collectivités visant un aménagement durable des territoires. Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) permettent quant à eux d'appliquer les directives nationales aux forêts privées.



## Les principes de la gestion forestière dans le Code Forestier

- La protection et la mise en valeur des bois et forêts dans le cadre d'une gestion durable
- L'adaptation des essences forestières au milieu, en prenant en compte la problématique du changement climatique
- L'optimisation du stockage de carbone (objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050)
- La régénération des peuplements forestiers en tenant compte de l'équilibre sylvo-cynégétique
- La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt
- La protection ainsi que la fixation des sols par la forêt
- La satisfaction des besoins des industries du bois
- Le développement des territoires
- La promotion de l'utilisation de bois d'œuvre provenant notamment de feuillu



# 3 - La stratégie bois-forêt de la Région Île-de-France et la transition écologique

*Yann Wehring, vice-président de la Région Île-de-France, en charge de la transition écologique, du climat et de la biodiversité*

Pour conclure cette séquence introductive, Yann Wehring présente au moyen d'une vidéo<sup>7</sup> la politique forestière portée par la Région depuis plus de 6 ans. Le représentant du Conseil Régional s'excuse de ne pas avoir pu se rendre sur place pour intervenir, soulignant la nécessité du débat public sur les forêts franciliennes : il se montre sensible à l'organisation de ces rencontres et porte une attention particulière au projet de manifeste commun.

## Les objectifs actuels de la Région Île-de-France

Yann Wehring illustre l'importance du dialogue inter-acteurs en saluant l'initiative portée par Fibois Île-de-France, intitulée "Convention citoyenne". Cette dernière a permis d'aboutir à la rédaction de 26 propositions qui s'accordent, pour une grande majorité, avec les priorités régionales portées via la "Stratégie régionale pour la forêt et le bois" votée en 2017. Cette stratégie vise à structurer la filière bois francilienne tout en préservant la ressource, reposant sur quatre priorités d'intervention : **dynamiser et territorialiser la gestion** de la forêt francilienne ; **structurer la filière** à l'échelle régionale et interrégionale ; **stimuler le marché** de la construction bois ; enfin, **rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché**. Ces objectifs s'articulent avec les politiques régionales en matière d'environnement, de biodiversité, de climat, d'énergie, d'aménagement durable du territoire (cofinancement du FEADER) et de politique des entreprises. Ces documents cadres ont permis de soutenir des initiatives portées à l'amont et à l'aval de la filière-bois.

À l'amont, cette stratégie vise à adapter les forêts au changement climatique tout en valorisant le bois d'œuvre. Un **partenariat** avec **Île-de-France Nature** (anciennement l'Agence des Espaces Verts) et l'**ONF** sur 5 ans permettra

de **suivre les effets du changement climatique** sur les peuplements des forêts et **d'identifier les essences adaptées** aux conditions climatiques des prochaines décennies pour reconstituer les peuplements impactés par les sécheresses et les pathogènes (reconstitution de 176 hectares de forêts publiques entre 2021 et 2022). Le programme de développement rural d'Île-de-France a également intégré des enjeux forestiers, tandis que l'achat de matériel forestier, la création de dessertes et la mise en œuvre de chartes forestières des territoires ont été financés par plus de 7,4 millions d'euros d'investissements publics

## Des ambitions croissantes pour l'avenir des forêts franciliennes

Yann Wehring souligne son grand intérêt envers l'initiative du PNR Oise Pays de France qui étudie l'impact du climat sur la forêt de Chantilly de manière collaborative. Le programme de recherche en cours associe des citoyennes et citoyens bénévoles ainsi que des associations du territoire pour étudier les causes du dépérissement de plus de 40% des arbres sur ce territoire particulièrement vulnérable.

Un **plan régional d'adaptation au changement climatique** a ainsi été présenté au Conseil régional le 22 septembre 2022, manifestant des "ambitions fortes pour la forêt." La création d'un fonds pour les forêts franciliennes permettra de **financer les travaux de reboisement et de régénération naturelle** entrepris par les propriétaires privés et publics à des taux très avantageux. Ce plan vise la participation et la concertation entre les acteurs du territoire (des élus forestiers aux associations environnementales).

Pour atteindre la neutralité carbone et offrir une visibilité aux entreprises de la filière, la Région souhaite offrir des débouchés aux produits bois et biosourcés à travers plusieurs

7- Vidéo disponible sur la chaîne Youtube de FNE Île de France

dispositifs, comme le “Réflexe bois biosourcé”, qui s’adresse notamment aux collectivités et a permis depuis 2018 de réaliser 32 opérations de construction d’envergure incluant du bois et des matériaux biosourcés (400 000 m2 de surfaces de plancher construites). L’usage de matériaux bois et biosourcés est encouragé par des taux de subventions bonifiés dans les principaux dispositifs de soutien à l’aménagement (les contrats d’aménagement régionaux, le dispositif des 100 quartiers innovants et écologiques, la réhabilitation...)

### Le renouvellement concret de la stratégie régionale

La Région a été la première collectivité francilienne à signer le Pacte Biosourcé fin 2020, intégrant une part significative de bois et de matériaux biosourcés dans des opérations de construction et de réhabilitation. Plusieurs collectivités sont signataires de ce pacte. La Région tente de reconstituer une filière industrielle compétitive car l’Île-de-France a perdu toute capacité de transformation du bois sur son territoire au niveau du premier maillon (cinq unités de scierie restantes). L’action régionale repose sur un partenariat étroit avec des organismes en capacité d’intervenir dans l’identification et la maîtrise du foncier, l’investissement immobilier productif, et le conseil au portage des projets. Ainsi, avec l’EPFIF, l’EpaMarne, la banque des territoires, Bpifrance et le salon “Fonds, bois et matériaux biosourcés”, ainsi que les représentants de la filière (Fibois IDF), la Région se met à l’écoute des entreprises pour favoriser l’implantation d’activités biosourcées.

Le renouvellement de la stratégie régionale sera soumis au vote des élus en septembre prochain.

Quatre nouvelles priorités pour les cinq ans à venir ont été établies grâce à une concertation opérée par l’interprofession Fibois IDF :

- 1. Fédérer les acteurs forestiers** et la société civile pour l’avenir des forêts franciliennes face au dérèglement climatique.
- 2. Développer un tissu diversifié d’entreprises** de la filière pour la transition écologique de l’économie francilienne.
- 3. Développer emplois et compétences** en adéquation avec les besoins de la filière.
- 4. Faire de l’Île-de-France un pôle d’innovation** pour les forêts et le bois français.
- 5. Favoriser le dialogue** avec les citoyennes et citoyens, informer, sensibiliser : autant d’ambitions qui se concrétisent dans l’organisation du festival “Nuits des forêts” (9-18 juin 2023), auquel Yann Wehring invite les auditeurs à participer.

Plus à l’aval de la filière, l’acte II de la Stratégie Forêt Bois vise à poursuivre les efforts de structuration de la filière et à lever les freins à l’implantation et au développement de l’industrie répondant aux besoins du marché francilien. D’autre part, l’amplification de l’usage du bois dans la construction, notamment via le règlement RE 2020, nécessite un maillage territorial serré d’entreprises en mesure de répondre à cette demande grandissante. Monsieur Wehring invite les Franciliens à se mobiliser et à prendre connaissance des initiatives concrètes prises dans les territoires (comme les réhabilitations).





## PREMIÈRE PARTIE

---

Anticiper un développement équilibré de la ressource forestière pour résister au changement climatique

# 1- Coup de projecteur sur la forêt de Chantilly Potentialités d'adaptation de la flore et de la végétation d'un massif forestier aux changements climatiques

*Thierry Fernez, responsable adjoint de la délégation Île-de-France du Conservatoire botanique national du bassin parisien  
(Co-auteurs : Jean-Christophe Hauguel et Emmanuel Catteau)*

## Une forêt en dépérissement qui sonne l'alarme

Chargés de la connaissance et de la conservation de la flore, de la fonge et des habitats naturels, les douze Conservatoires botaniques nationaux sont répartis sur tout le territoire français et agrémentés par région. Cette étude a été menée conjointement par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul et du Bassin parisien. Si la forêt représente **un quart de la surface régionale**, elle concentre **83 % des milieux naturels franciliens**. Autrement dit, outre les grandes zones agricoles et urbaines, la forêt recouvre l'essentiel de la Région, car les prairies et les zones humides y sont relativement bien moins importantes.

Le massif forestier de Chantilly, propriété de l'Institut de France gérée principalement par l'ONF, est situé entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France (Val-d'Oise et Oise). Il représente 6344 hectares en plein cœur du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. La partie francilienne rassemble deux massifs, une partie de la Forêt de Coye et le Bois de Bonnet, qui représentent au total 952 hectares de l'ensemble du massif. La forêt subit un **dépérissement de grande ampleur depuis plusieurs années**, atteignant **principalement les chênes pédonculés**. D'autres essences sont désormais dans un état sanitaire en voie de dégradation, mais non encore alarmant, tandis que le **renouveau forestier** se trouve en **situation critique**. Ces phénomènes ont été **aggravés par les sécheresses** de 2018 et 2019 et par une **surpopulation critique de hannetons** forestiers qui exerce une pression supplémentaire sur la survie des chênes forestiers. L'augmentation des températures et des sécheresses est destinée à se poursuivre : **le climat à Chantilly pourrait devenir semblable à celui d'Albi à l'horizon 2070**. Dès lors, la flore et les végétations potentielles seraient susceptibles de remonter vers le nord-est de la France, tandis que le **chêne pubescent pourrait remplacer localement le chêne pédonculé**.

## La mise en œuvre du projet

Suite à cette alarme, un programme de travail a été amorcé en 2018, intitulé "Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly". Le collectif, piloté par un comité exécutif mené par l'Institut de France, l'ONF, le PNR, l'INRAe, Hervé Le Bouler, le CBN de Bailleul et un représentant des bénévoles (J.-C. Bocquet), visait à **trouver localement des solutions au devenir de la forêt**. Quatre catégories d'actions ont ainsi été menées depuis :

1. **Identifier** les facteurs précipitant le dépérissement et bloquant le renouvellement de la forêt.
2. **Revenir** vers un équilibre forêt/gibier.
3. **Tester** de nouvelles modalités de gestion.
4. **Établir** un mode de gouvernance et assurer la communication.

Différentes études ont ainsi été menées sur le massif. Le comité exécutif en particulier a mené de nombreuses études portant sur l'histoire, le climat et la gestion de la forêt de Chantilly depuis 1640. Pour l'inventaire et le suivi de la forêt à petite échelle, 300 placettes permanentes ont été mises en place, doublées par une étude plus approfondie sur 60 d'entre elles : une fosse pédologique, l'analyse de la vie du sol, des peuplements forestiers et des dépérissements ont affiné la connaissance du massif. Plus largement encore, 13 000 points de prélèvements de sol ont permis de spécialiser plus précisément les caractéristiques de la forêt. **Le patrimoine génétique des chênes, les insectes du bois, les facteurs de blocage de la régénération naturelle** ont constitué **des points d'attention particuliers**. Ainsi, l'étude approfondie des séries de végétations en fonction des sols et du contexte climatique local a **permis d'élaborer des pistes d'action** au regard des phénomènes actuels.

Un protocole d'étude spécifique a été mis en place. Un plan d'échantillonnage des différents secteurs de la forêt a d'abord permis d'identifier les végétations forestières et péri-forestières. Des stations d'espèces d'intérêt patrimonial ont ainsi pu être pointées suite aux prospections. Un scénario prédictif des potentiels peuplements forestiers et séries de végétations associées sur le massif a ainsi été formalisé. En parallèle, une évaluation patrimoniale et des enjeux de conservation de la flore sauvage et des végétations a été réalisée. De nombreux éléments sur les pressions et menaces concernant la biodiversité végétale ont été recueillis de manière à élaborer des propositions d'adaptation de certains modes de gestion.

### La méthode employée : la démarche prospective

Thierry Fernez détaille la méthode employée en exposant la typologie d'échelle emboîtée de l'étude des milieux naturels. Tandis que la végétation se réfère à l'ensemble des espèces végétales du massif, les séries de végétation définissent l'ensemble des végétations inscrites dans le même schéma dynamique (telle la série mésophytophile de la Frênaie-Charmaie à Jacinthe des bois située en fond de vallon). Ces séries sont elles-mêmes intégrées aux géoséries de végétation. Les cellules végétales sont pour leur part intégrées aux cellules paysagères. Ainsi, dans le cas de la chênaie-hêtraie acidophile, la cellule forestière est distinguée de la cellule de recolonisation, mais aussi des végétations anthropogènes ou de dégradation (favorisant le développement de plantes exotiques envahissantes). La multiplication de ces échantillonnages localisés a permis *in fine* **l'élaboration d'une carte des séries de végétation**, qui vise à **donner une idée de la répartition des potentialités sériales à long terme de la forêt de Chantilly**.

Quatre scénarios climatiques ressortent ainsi de cette opération, avec un climat variant de celui de la forêt orléanaise à celui du Languedoc toulousain, en passant par le climat de Charente-Maritime et de Dordogne. **L'assèchement du massif a été identifié comme facteur principal d'aggravation**. Ces scénarios prévisionnels se fondent sur le postulat d'une "correspondance entre juxtaposition des végétations le long d'un axe géographique et succession temporelle de végétations lorsque se produit un changement climatique".

La démarche prospective comme méthode d'analyse ne prend néanmoins pas en compte l'inertie des écosystèmes végétaux. Le climat change plus vite que la végétation, à rebours du principe d'après lequel les végétations suivent les climats. Les tableaux comparatifs de la végétation servent donc à anticiper les futures séries et essences, avec un réchauffement associé au passage vers la droite du tableau. Ce tableau des compositions floristiques par niveau d'acidité fait apparaître les progressives disparitions et apparitions d'espèces (parmi les apparitions possibles, Thierry Fernez compte la garance voyageuse).

### Résultats et préconisations pour la survie de la forêt de Chantilly

Les **facteurs aggravant** la dégradation des boisements et retardant les migrations des espèces sont nombreux. La **déconnexion géographique** vis-à-vis des massifs forestiers les plus proches constitue **un obstacle majeur : des corridors écologiques sont nécessaires**, mais des barrières physiques, urbaines et agricoles vis-à-vis d'autres milieux ralentissent ou empêchent ces migrations. Dans la perspective des cinquante prochaines années, l'installation spontanée d'espèces venues d'autres massifs peut donc être exclue des prospectives. En effet, un gland de chêne migre naturellement à moins de 500 mètres par an, tandis qu'une anémone des bois se déplace de 10 cm par an : les vitesses de migration sont donc très inégales selon les espèces. **L'assèchement est, quant à lui, largement aggravé** dans les **boisements de petite surface** en openfield, ce phénomène devrait être d'autant plus accentué par le changement climatique dans les prochaines années. Les dépérissements forestiers créent des ouvertures dans les sous-bois, permettant à des espèces de lumière de s'introduire. Les opportunistes indigènes et espèces exotiques envahissantes viennent lors des dépérissements et de la création d'ouvertures coloniser les trouées et zones ouvertes. Ces phénomènes suscitent des blocages fonctionnels pour la régénération des boisements.



Buddleja davidii Franch  
(espèce exotique envahissante)  
© Stephan H

**de l'assèchement surpassera celui du réchauffement** : c'est bien le manque d'eau qui pose le plus problème à la survie des écosystèmes forestiers. La probabilité est forte que les boisements subissent une perte plus ou moins violente de leur flore actuelle selon les différents scénarios climatiques envisagés. La perte de la flore entraînera leur remplacement partiel par des espèces provenant des lisières des massifs forestiers ainsi que des espèces opportunistes.

Thierry Fernez présente finalement une

**« Certaines de ces espèces, par leurs capacités clonales (notamment les espèces exotiques envahissantes), limiteraient sans doute la capacité de régénération de la strate arborescente suite aux dépérissements »**

proposition de carte des séries à l'horizon 2070-2100 : ces projections à long terme permettent d'élaborer des pistes d'action afin d'anticiper au maximum ces changements des parcelles et de limiter autant que possible le dépérissement du chêne pédonculé. Thierry Fernez préconise l'adaptation des productions à ce que la nature peut produire, plutôt que l'inverse.

## Conclusion

Plus généralement, dans les forêts franciliennes, plus les écosystèmes sont en bonne santé et diversifiés, plus ils sont résistants aux aléas climatiques. Thierry Fernez met cependant en garde contre l'augmentation parfois factice de la richesse spécifique dans les ouvertures des milieux forestiers : ces chiffres ne traduisent pas toujours la biodiversité de la forêt elle-même. Plus généralement, **la limitation des facteurs d'aggravation passe par la reconnexion des massifs forestiers entre eux** par des corridors écologiques, la **limitation des perturbations sur les lisières** (zones tampon) et des **coupes à blanc**. Thierry Fernez préconise ainsi de viser un double objectif : **anticiper et adapter la composition** des forêts en accompagnant la nature. À cet égard, [un livre blanc](#) sur l'introduction d'espèces exotiques en forêt en lien avec le changement climatique publié par la Société botanique de France approfondit notamment la question de l'adaptation des essences résineuses au changement climatique.

[Lien vers l'étude complète.](#)

## Quelques pistes d'action

- Limiter au maximum les coupes forestières d'un seul tenant pour limiter le réchauffement microclimatique dans les parcelles
- Privilégier les essences compatibles avec les scénarios envisagés, naturellement résistantes aux stress thermo-hydriques
- Privilégier la plantation d'arbres au sein de trouées, notamment la plantation en nids
- Laisser en libre évolution un certain nombre de parcelles de manière à reconstituer des forêts matures, plus résilientes sur le long terme
- Gérer les lisières de manière à favoriser le développement des espèces indigènes des ambiances sèches et chaudes (qui constitueront la future strate herbacée des boisements) et limiter les perturbations : les lisières sont les sous-bois de demain
- Tester des modes de gestion expérimentaux comme le pâturage de parcelles envahies de graminées sociales

## 2- Préconisations pour une gestion forestière adaptée au changement climatique : Sylviculture mélangée à couvert continu - Futaie irrégulière

*Benoît Méheux, ingénieur forestier chez Pro Silva*

**Adapter les forêts au changement climatique tout en conservant leur multifonctionnalité**

La **SMCC** (Sylviculture mélangée à couvert continu) **aussi appelée futaie irrégulière**, contribue à augmenter la résilience des forêts face au changement climatique, optimiser les investissements en forêt pour en améliorer la rentabilité sur des temps longs, préserver la valeur écologique des forêts, diversifier les essences et donc favoriser une filière bois à haute valeur ajoutée, ainsi que répondre à l'attente sociétale quant aux paysages moins perturbés.<sup>5</sup>

**Sylviculture mélangée à couvert continu : objectifs de la gestion**

Dans cette présentation, Benoît Méheux se fonde sur le travail de Pro Silva pour exposer les fondamentaux de la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC). Ce processus de gestion des forêts **repose sur le principe de multifonctionnalité**. La sylviculture considère la forêt en fonction des services productifs, écosystémiques et socio-culturels rendus par ce milieu. En particulier, Pro Silva se fonde sur un principe : **la bonne santé du système est la condition nécessaire pour qu'un service productif soit efficace et bien utilisé**. Créer de la valeur ajoutée tout en favorisant l'économie de moyens, telle est la démarche productive revendiquée par Pro Silva. Économie et écologie sont ainsi étroitement liées. Pour que la sylviculture permette une résilience et une adaptation au changement climatique, elle doit être multifonctionnelle et **se développer à petite échelle**.

**« La réalisation de la fonction naturelle est la condition incontournable pour le bon accomplissement des fonctions protectrices, productrices et culturelles des forêts »<sup>6</sup>**

Le service de gestion des forêts a ainsi plusieurs visées. Il s'agit en premier lieu de limiter les perturbations en forêt pour garder un écosystème le plus stable possible. Certes, dans un écosystème dynamique, des peuplements s'ouvrent ponctuellement afin de renouveler le milieu. **La multiplication des essences** est ainsi favorisée par Pro Silva, tant pour son intérêt écologique que pour ses avantages économiques. Cette approche de la sylviculture implique de **préserver les structures accueillant la biodiversité** (bois morts, arbres-habitats). Une forêt gérée de manière à préserver sa richesse écologique favorise ainsi sa productivité économique : pour ce faire, la sylviculture en couvert continu privilégie le **renouvellement de trouées, la régénération naturelle et la préservation des essences**.

L'intérêt économique de la sylviculture s'oriente progressivement vers la production de bois de qualité, qui constitue un gage de performance économique, tout en favorisant la biodiversité. Les interventions s'allègent donc, représentant environ **10 à 20 % du volume autorisé à chaque coupe, mais elles sont plus fréquentes** (une fois tous les 8 à 12 ans). Cette nouvelle méthode vise à réduire les perturbations sur l'écosystème tout en récupérant la ressource. Cette approche de la sylviculture peut donc être qualifiée de "douce" ou "invisible", bien qu'elle demeure relativement active, sur le modèle revendiqué du "jardinage".

Les peuplements étant relativement jeunes en France, les gestionnaires ont choisi d'augmenter le capital forestier, bien que des processus de dévitalisation aient pu se poursuivre localement.

5- Définition donnée par la FIE

6- Pro Silva Europe, *Pro Silva Principles*, 2012

Le suivi ces 20 dernières années des **peuplements gérés en sylviculture mélangée à couvert continu** montre que cette gestion **conduit** souvent, dans un premier temps, à **augmenter le capital sur pied dans les forêts**, sauf dans les cas où le volume de bois initial était très important.

Désormais, l'objectif de Pro Silva consiste à maintenir le volume sur pied à un niveau stable, qui est néanmoins plus bas qu'une forêt "naturelle". Il s'agit de s'assurer des revenus réguliers en réduisant les risques sur des arbres « limites » et en maîtrisant les investissements. Depuis, la qualité des bois en forêt s'est améliorée, cette approche de la sylviculture s'orientant progressivement vers la production de bois d'œuvre. En effet, **une sylviculture irrégulière permet d'atteindre un taux de 50 à 60 % de gros bois**, bien qu'il lui soit impossible de parvenir à 100 %.

### **Une gestion sylvicole adaptée au changement climatique**

Benoît Méheux distingue la résistance des forêts (capacité à résister aux perturbations) de la résilience (capacité, après une perturbation, à revenir à l'équilibre écosystémique initial).

**« Les espèces ne sont pas toutes sensibles de la même façon aux aléas biotiques ou abiotiques (...) Le mélange d'essences et la présence de différentes strates de végétation diminuent la sensibilité des peuplements et facilitent le retour à l'état boisé »**

La SMCC utilise prioritairement la régénération naturelle, mais offre la possibilité d'intervenir sur la composition du renouvellement forestier à travers la plantation d'essences d'intérêt en petits collectifs profitant de l'accompagnement de la végétation naturelle. La bonne mise en œuvre de coupes formant des ouvertures crée de nouvelles options possibles dans un même peuplement. Les décisions de coupes sont donc prises « en continu », en fonction des connaissances disponibles en perpétuelle évolution. Des investissements ponctuels peuvent notamment être répartis sur une grande surface. Dans le cas des plantations, qui restent minoritaires bien que ces techniques se

développent, le choix des essences est toujours un arbitrage entre plusieurs questions auxquelles le forestier n'a pas toujours de réponse évidente : cette espèce est-elle adaptée au climat actuel ? Quelle productivité permettra-t-elle sous le climat futur ? Son comportement sera-t-il envahissant pour les autres espèces ? Benoît Méheux pointe la **possible tension entre adaptation des essences locales et résistance à la sécheresse**. La SMCC permet à cet égard de prendre des décisions en continu, de réviser ces choix à chaque intervention au vu du rythme des modifications possibles, réévaluées tous les 10 ans.

L'intensité des aléas ne peut pas être parfaitement anticipée. D'autre part, le temps long de la forêt joue sur l'efficacité des interventions, notamment pour l'obtention de gros bois ou de mélanges locaux. Cependant, l'abrutissement par les cervidés peut limiter ce mélange car certaines essences sont plus consommées que d'autres. C'est pourquoi **“la SMCC est une sylviculture d'ajustements, d'adaptation, d'orientation progressive”**, au sein de laquelle l'adaptation au changement climatique des peuplements « risqués » et l'adaptation de la forêt aux changements d'attentes sociales ne cessent de poser problème.

### **Conclusion : pour une gestion multifonctionnelle à petite échelle**

La SMCC représente donc “une proposition de gestion multifonctionnelle **à l'échelle de petites surfaces**” sous la forme d'un compromis permanent pour organiser l'exploitation du bois. **La priorité consiste plus à éviter la perte d'une fonction qu'à maximiser l'une d'elles, contre la spécialisation des espaces**. Cette méthode peut être complétée par d'autres outils (infrastructures d'accueil, flots de sénescence, réserves), dont l'intégration dans les forêts gérées est facilitée par la SMCC. Ainsi, si l'exploitation du bois pose un problème d'acceptabilité sociale (lorsque sont maintenus les cloisonnements en forêt par exemple), elle semble nécessaire à une gestion multifonctionnelle. “La SMCC permet d'intégrer un certain nombre d'éléments dans une matrice qui sera préservée et globalement, stable.”

## TEMPS D'ÉCHANGE

### Critique des outils techniques massifs utilisés en forêt

**Une promeneuse de Fontainebleau** témoigne de la façon industrielle dont sont “tués” les arbres (et non coupés), qui n’est pas aussi anodine qu’une cueillette de champignons. Elle se promène quotidiennement dans la forêt de Fontainebleau où elle constate que le **bois est “tué” par des machines de 3 mètres de hauteur qui détruisent indifféremment tout l’écosystème de l’arbre**. Elles écrasent et tassent les sols pendant des centaines d’années, créant des ornières de plus d’un mètre de profondeur dans les sentiers ; comment gérer une forêt durablement dans de telles conditions ?

**Benoît Méheux** considère que ces questions sont légitimes. La crispation exprimée dans la question lui semble provenir des machines d’exploitation forestière. Or, le forestier agit dans un contexte socio-économique qu’il ne maîtrise pas entièrement. **La grande majorité des forestiers, qu’ils soient propriétaires ou gestionnaires, souhaiteraient probablement travailler avec des machines légères, des techniques d’exploitation qui impactent le moins possible les écosystèmes**. Mais les entreprises disponibles pour les travaux sont limitées, notamment en région francilienne. Les acteurs de la forêt ont peu de prise sur ces conditions matérielles. Cela repose sur la limite du compromis : si l’accent est mis sur la préservation, la non-intervention des machines forestières, le risque est d’abandonner la production de bois. Renoncer à la production sylvicole reviendrait pour Prosilva à sortir du cadre de gestion multifonctionnelle des forêts. Benoît Méheux concède que d’aucuns préféreraient une gestion spécialisée de l’espace, que Pro Silva considère plus comme un danger qu’une opportunité pour les territoires.

**Pierre-Emmanuel Savatte** manifeste son désaccord vis-à-vis de l’expression “tuer des arbres” : étant donné que l’Académie du Climat est elle-même décorée de boiseries, cela pourrait signifier que tous les participants seraient des “assassins”. Ces “phrases-choc” risquent de mener à “des situations catastrophiques” si elles touchent trop vivement la sensibilité de certains. Du berceau à la tombe, le bois constitue un matériau primordial, ce qui amène M. Savatte à revendiquer la légitimité de l’exploitation du bois.

### Les effets du chauffage au bois sur la pollution atmosphérique

**La même intervenante** rappelle que suite à la conférence du mardi 6 juin où se sont réunis des spécialistes pour évoquer la qualité de l’air, ces derniers se sont montrés unanimes : l’exploitation forestière pour le bois-énergie et le bois de chauffage est encore pire que le gaz au niveau de la qualité d’air. Que faire de ces informations ?

**Antoine le Manchec** indique que la seconde table ronde permettra de répondre à cette question.

### L’importance des services écosystémiques et socio-culturels rendus par la forêt

**Un membre de Canopée - Forêts vivantes** remercie M. Wehring pour son intervention, qui a manifesté sa volonté de promouvoir les services économiques rendus de la forêt ; mais il regrette que **les services écosystémiques et socio-culturels aient été absents de la présentation**. Il s’adresse à Bertrand Manterola pour savoir si le **plan de gestion forestière de l’Île-de-France prendrait en compte** ou non ces deux services majeurs rendus par la forêt.





**Bertrand Manterola, directeur de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt au Conseil régional** précise que le **prisme de la stratégie forêt-bois**, comme sa nouvelle déclinaison qui sera proposée en septembre, **est effectivement un prisme plutôt économique**. Il s'appuie sur les différentes compétences de la Région de manière transversale. **Néanmoins**, la Région possède des compétences dans d'autres domaines : il **existe une stratégie-biodiversité**. La stratégie régionale intégrative forêt-bois fait appel aux différentes politiques publiques portées par la Région, et notamment cette stratégie pour la biodiversité qui répond en partie à ces services écosystémiques.

### L'accès aux aides régionales pour les forêts communales

**Une membre de l'association pour la protection des sites orgevalais** prend la parole au nom de sa commune (Orgeval). 80 % de leurs bois sont départementaux ou privés tandis que 20 % sont communaux. La commune entretient déjà quelques liens avec le département. Comment entrer en contact avec la Région pour des **aides qui concernent ou le privé ou les bois communaux ?**

**Bertrand Manterola** rappelle que tous les dispositifs d'aides dont la commune peut bénéficier du Conseil régional sont **sur le site du Conseil régional**, où un onglet permet de se repérer en fonction des différents secteurs. Plus précisément, pour des conseils techniques ou un appui pour la gestion d'une forêt communale, Bertrand Manterola invite à **rencontrer l'Union Régionale des Communes Forestières** qui s'est spécialisée dans l'aide technique, ainsi qu'à contacter les autres acteurs qui gèrent la forêt.

### Le seuil de stockage de carbone dans les forêts

**Jean-Claude Denard, membre d'Environnement 92** a particulièrement apprécié l'intervention sur la forêt de Chantilly, qui lui apparaît être la voie pour une forêt durable pour les Franciliens, basée sur le respect de la nature. "C'est la nature qui indique des voies et l'homme les utilise." Il s'adresse à Luc Abbadie : **en combien de temps une forêt arrête de stocker du carbone ?**

**Luc Abbadie** indique que la quantité de carbone présente dans une forêt est le résultat de deux processus contraires. Il y a d'une part du carbone qui "rentre", du CO<sub>2</sub> qui sera transformé en carbone organique - stocké - par la photosynthèse ; et d'autre part, des processus qui font sortir le carbone : le carbone organique est alors retransformé en CO<sub>2</sub>, produit lui-même de deux processus. D'une part, la respiration des végétaux et d'autre part, la respiration des micro-organismes du sol. C'est donc l'alternance de ces deux processus qui détermine le niveau d'accumulation de carbone, en fonction du type de compartiment dans lequel se trouve ce carbone. Le carbone sous forme végétale reste stocké pour toute la durée de vie du bois. Mais en combien de temps atteint-on ce seuil de stockage ? À quel moment une forêt atteint-elle son point d'équilibre, sa biomasse maximale ? **Cela peut fluctuer sous nos climats entre une cinquantaine d'années et 150 ans**, selon les endroits, les essences dominantes... Mais cette évaluation dépend de ce que l'on prend en compte. La durée de vie du carbone organique dans le sol sous nos climats est souvent sous-estimée, car elle varie de cent à mille ans. **L'équilibre est donc atteint dans le sol au bout de plusieurs centaines d'années (au moins 300 ou 400 ans)**. Le niveau de stockage du carbone monte certes doucement, mais redescend très vite.

## Une gestion et une préservation différentes entre les “grandes” et “petites” forêts franciliennes

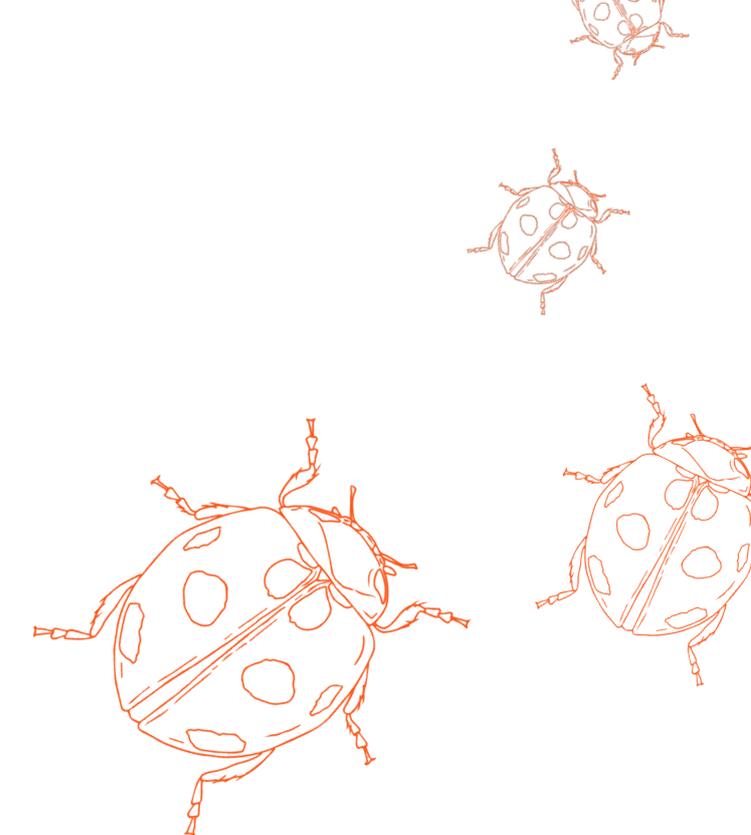
Une représentante du GNSA 92 (Groupe National de Surveillance des Arbres) évoque la forêt de Fausses-Reposes et l'**hétérogénéité des forêts franciliennes**.

La gestion des “grandes forêts” de Fontainebleau ou de Chantilly est-elle semblable à celle des “petites forêts” comme Fausses-Reposes ou Meudon ?

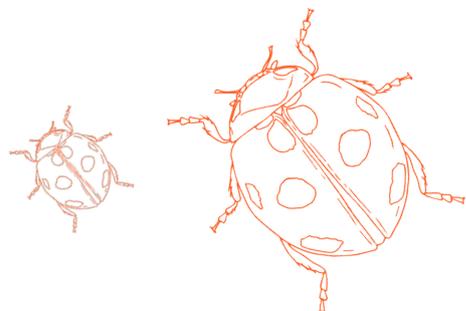
**Le degré de préservation diffère-t-il ?** Quelles sont les perspectives et solutions envisagées pour ces forêts, dont le rôle social et climatique s'avère indispensable en ces lendemains de crise sanitaire ?

**Pierre-Emmanuel Savatte** considère qu'il y a deux niveaux de réponse. En premier lieu, le **classement en forêt de protection** est une disposition du Code forestier qui a été ouverte dans les années 1980 aux forêts périurbaines pour le bien-être des populations et pour des motifs écologiques. Depuis les années 1980, on a classé en Île-de-France 64 000 hectares de forêts sur les 265 000, tandis qu'au niveau national, 158 000 hectares ont été classés forêts de protection. Autrement dit, **plus de 40 % des forêts de protection sont franciliennes**, ce statut se déploie de plus en plus dans la Région. Un programme de classement ambitieux des principales forêts de protection franciliennes : Arc Boisé du Val-de-Marne, Fontainebleau, Rambouillet, Sénart, Fausses-Reposes, Saint-Germain-en-Laye sont déjà classées, tandis que les forêts de Montmorency et de La Malmaison sont en cours de classement. Ce dispositif de préservation est adapté à l'Île-de-France.

**La protection ne change rien en termes de gestion** : elle n'est pas une “mise sous cloche” car le Code forestier continue de s'y appliquer. S'articulent ainsi exploitation des ressources, accueil du public et protection de la biodiversité. Dans les forêts périurbaines franciliennes, **l'ONF est passée en gestion “futaie irrégulière”**, afin de conserver un couvert végétal permanent constitué de différentes classes d'âge. Il y a donc des statuts adaptés à chaque contexte.



**Le coordinateur de “Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly”** indique que depuis janvier 2020, l'équivalent de 1600 journées de travail ont été consacrées par 360 bénévoles au service de la forêt de Chantilly. Ces bénévoles étaient très critiques vis-à-vis de la gestion par l'Institut de France et par l'ONF. À partir du moment où le constat du dépérissement a été partagé, au lieu de continuer à titiller les experts, ils ont proposé un accompagnement direct. Les bénévoles méconnaissaient au départ certains fondamentaux de la gestion d'une forêt, dont la multifonctionnalité s'avère très complexe. **Désormais, un dialogue entre tous les acteurs s'est construit, dont les chasseurs sont partie prenante.** Leur optimisme porte moins sur leur capacité à sauver cette forêt, où les températures moyennes risquent désormais d'augmenter de 4 degrés, mais sur la solidité de leur connaissance du milieu. **Ils comprennent et accompagnent à présent la nécessité des coupes ponctuelles d'arbres** et celle pour l'ONF de faire du bois une source de revenus. Le Conservatoire Botanique leur a permis d'approfondir leur connaissances sur les séries de végétation. Le “puzzle” - que constituent le sol, la flore, les arbres en relatif dépérissement, les plantations expérimentales - forme un laboratoire in vivo de recherche collective. L'action concrète permet de dépasser le stade critique, même à un niveau local.



## Les projets d'aménagement dans les petites forêts urbaines

Une participante rappelle que les forêts franciliennes se répartissent en deux catégories qui définissent le niveau d'exploitation. Des dispositifs de protection existent pour les grandes forêts régionales comme celle de Fontainebleau. Mais à l'heure où la trajectoire d'exploitation forestière doit bifurquer, **des aménagements spécifiques sont-ils prévus dans les petites forêts urbaines** (comme à Meudon) dont le rôle de poumon social et atmosphérique apparaît indispensable ?

**Sylvain Ducroux de l'ONF** considère que la forêt est autant un espace de loisirs qu'un réservoir de biodiversité et un lieu de production de bois : la gestion fait donc l'objet de compromis et d'arbitrages permanents entre les différentes fonctions. La **gestion des forêts de la première ceinture** (La Malmaison, Meudon, Fausses-Reposes...) **est bien différente de celle des forêts de la grande ceinture** (comme Fontainebleau) car le poids des enjeux n'est pas le même. **La valeur écologique, sociale et symbolique de certaines forêts dépasse parfois celle de la production de bois.** L'intensité de gestion dans les forêts dépend aussi de l'écart entre la situation de départ et ce qu'on en attend. La forêt de Montmorency, anciennement privée, était essentiellement composée de châtaigniers pour un usage d'exploitation. Désormais, une gestion intensive est mise en œuvre pour remettre la forêt dans sa trajectoire "naturelle". Il est au contraire plus aisé de transformer une ancienne forêt à vocation cynégétique en espace d'accueil et de loisirs. Le rapport entre la physionomie historique d'une forêt et les enjeux actuels détermine des modes de gestion variés et adaptés aux territoires forestiers.



Biodiversité © Benjamin Balazs

## Les missions de l'ONF et leurs limites

Un membre de "Vivre à Meudon", association impliquée dans la gestion forestière dans la mesure où ces milieux représentent 50 % de la surface communale, s'adresse à l'ONF. Le rôle de l'ONF est-il ponctuel ou essentiel ? Au regard de la tripartition statutaire des forêts (domaniales, privées, et des collectivités locales), **quelle est la part des forêts franciliennes dont la gestion est confiée à l'ONF ?**

**Sylvain Ducroux** signale que l'ONF agit pour le compte de l'État dans les forêts domaniales, qui représentent **26 % de la surface forestière francilienne**. Il intervient aussi dans la **gestion des autres forêts publiques** (régionales, départementales, communales) où il exerce le seul rôle de conseiller technique : le pouvoir de décision, la gestion et les autorisations de coupes et de travaux reviennent cependant au propriétaire. Si la gestion du propriétaire est non conforme à la conservation des forêts, l'ONF peut intervenir pour brider sa gestion.

### 3- Première table ronde : questions aux propriétaires de la forêt francilienne

*Sylvain Ducroux, directeur territorial Seine Nord de l'Office National des forêts*  
*Loïc Eon, responsable de la mission gestion forestière, surveillance, chasse et pêche d'Île-de-France Nature*  
*Gaël Legros, directeur de la délégation Île-de-France/Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière*

#### Les parcelles forestières gérées par Île-de-France Nature, par Loïc Eon

Île-de-France Nature est un établissement public qui gère les forêts appartenant à la Région, **soit 11 000 hectares au total**, représentant 40 forêts régionales, **principalement réparties au niveau de la Ceinture verte**, espace situé entre 10 et 30 km de Paris et accueillant plus de 40 % des Franciliens actifs. Nous gérons également 2 300 hectares de terres agricoles et 1700 hectares d'espaces paysagers. Nous avons pour **mission principale de préserver (biodiversité), d'aménager et d'ouvrir au public** les espaces naturels, agricoles et forestiers dans les secteurs soumis à la pression urbaine, à travers une politique d'acquisitions mise en place dans les années 1970.

Le maintien des habitats et la préservation de la faune et de la flore en général passent par la **conservation et le classement des forêts** dans la rédaction des documents d'aménagement. Ces forêts assurant plusieurs fonctions et étant très fréquentées par public, Île-de-France Nature étudie notamment la fréquentation au sein de ses massifs. L'ensemble des inventaires que nous menons permettent d'orienter les aménagements physiques et de gestion (des mobiliers d'accueil aux documents d'orientation de long terme) en fonction des besoins des milieux et des types de public impliqués.

**La mise en place d'îlots de vieillissement, de sénescence, et de zones-refuges dans tous les documents d'aménagement permet la mise en œuvre d'un réseau écologique important pour préserver la biodiversité.** Le maintien des bois morts sur l'ensemble des sites à l'écart des chemins permet d'assurer la plurifonctionnalité des sites forestiers et la sécurité des promeneurs. Ce travail de zonage fin et cartographié des sites permet de travailler sur différents types de milieux (ouverts, humides...). **La régénération naturelle est privilégiée** en maintenant le capital génétique à condition que les essences soient adaptées au milieu : le chêne sessile, plus résistant aux sécheresses estivales, est ainsi privilégié. Dès que les chênes produisent des glands, ils vont chercher annuellement dans leur capital génétique pour produire une graine adaptée aux conditions climatiques du moment et aux milieux. **Le couplage de la régénération naturelle à notre mode gestion forestière en couvert continu permet de produire des graines ayant un taux de germination plus élevé et d'assurer ainsi la pérennité de la forêt.**





Fougères © Mathias Reding

### Sylvain Ducroux, directeur territorial Seine Nord de l'Office National des Forêts

**Les forêts domaniales appartiennent à l'État**, et sont souvent issues d'anciens domaines royaux de chasse ou ecclésiastiques, ou sont issues d'acquisitions récentes de l'État au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette politique, désormais abandonnée au profit d'Île-de-France Nature et des départements (Espaces Naturels Sensibles), visait à freiner l'urbanisation en tâche d'huile et à aménager des espaces naturels franciliens. Cette politique historique d'acquisitions forestières par l'État explique **qu'un tiers des forêts franciliennes soient domaniales**, taux bien supérieur à la moyenne nationale. De grandes forêts périphériques comme Rambouillet ou Fontainebleau sont "périurbaines" le week-end seulement. Enfin, des forêts plus rurales, notamment dans l'est de la Seine-et-Marne, se situent sur les franges régionales. Les contextes sont donc très variés.

### Gaël Legros, directeur de la délégation Île-de-France/Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière

**Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) est un établissement public et administratif qui relève du Ministère de l'Agriculture et est administré par des propriétaires forestiers élus.** Gaël Legros le qualifie de "service public des forêts privées", **forêts privées qui représentent les deux tiers des forêts en Île-de-France.** Sa mission principale consiste à instruire des documents de gestion : **un plan simple de gestion doit s'appliquer dans toute forêt de plus de 25 hectares**, afin de dresser le bilan des potentialités sylvicoles, écologiques et économiques. Ces documents sont agréés pour une période de 10 à 20 ans, permettant aux propriétaires de réfléchir à ce qu'ils doivent et peuvent faire de leurs forêts.

Au-delà de ce rôle principal d'encadrement, le CNPF assure des missions de vulgarisation et d'information des **150 000 propriétaires franciliens.** Bien que nombreux, ils ne sont ni professionnels ni avisés en matière de gestion forestière. Le CNPF met donc en place des cycles de vulgarisation basiques et plus poussés sur tous les sujets : technique sylvicole, les effets du réchauffement climatique, la biodiversité... Ces missions sont très larges, s'adressant à un public très varié et travaillant sur des enjeux similaires à ceux de la forêt publique. Le changement climatique ne s'arrête pas en effet à la frontière des forêts privées, et touche les milieux de manières différentes.



Table ronde © Werner Mouffron

## QUESTIONS DE LA TABLE RONDE

**La proposition n°4 de la convention citoyenne de Fibois demande d'augmenter le nombre de réservoirs de biodiversité. Quelle est la stratégie de Île-de-France Nature pour atteindre cet objectif ?**

**Loïc Eon** indique qu'Île-de-France Nature dote ses espaces forestiers **d'un document d'aménagement qui régit sur un long terme (20 ans environ) les actions à mener**. Ces espaces sont protégés, notamment dans des îlots de vieillissement (où l'âge éventuel d'exploitabilité du bois est accru, passant par exemple de 150 à 300 ans pour le chêne) et de sénescence (où plus aucune intervention n'est réalisée).

**Comment l'ONF associe-t-il l'ensemble des parties prenantes à la gestion forestière (riverains, promeneurs, chasseurs...) ?**

**Sylvain Ducroux** affirme qu'à la différence d'autres organismes qui œuvrent au service de la population locale (alimentation en eau potable, assainissement, ordures ménagères, etc), aucun élu représentant ne siège dans les instances décisionnelles locales de l'ONF. **Il n'y a pas d'établissement déconcentré à l'ONF car il s'agit d'un établissement public de l'État auquel incombe la gestion du domaine privé de l'État**. L'ONF a pour mission de faire respecter le Code Forestier à l'ensemble de ses parties prenantes, intégrant des dialogues ponctuels avec des communes lors de l'élaboration de documents forestiers. Pour faire face aux enjeux et intégrer les besoins des populations, l'ONF a dû concevoir un système de structures qui restent informelles, au sens où elles n'ont pas d'existence légale. **Ces structures de concertation prennent différents noms : comités de forêts et comités de massifs, Charte Forestière de Territoire (Sénart), ou le label "forêt d'exception" (Fontainebleau) sont autant d'instances où l'ONF expérimente différentes formules pour associer les parties prenantes** et groupes locaux (associations au service de l'État) mais ce système processuel n'a pas encore atteint sa pleine maturité.

**Quel type de gestion forestière est réalisé dans les forêts privées ? Cette gestion paraît-elle satisfaisante ?**

**Gaël Legros** déclare que la diversité des modes de gestion des forêts privées est à leur image. **La grande majorité des propriétaires forestiers possèdent moins de un hectare** et représentent un panel de profils socio-économiques très variés, de l'ouvrier à l'étudiant, en passant par le chef d'entreprise. Le CNPF s'adapte donc aux profils des propriétaires et non l'inverse : pour l'essentiel, ils gèrent des patrimoines familiaux avec leurs moyens propres. **Le CNPF s'appuie sur les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole qui fixent des lignes directrices d'un certain nombre d'itinéraires techniques valorisant les "bonnes pratiques" (la futaie, le taillis, les mélanges futaie-taillis...)**. En instruisant les documents de gestion, le CNPF vérifie systématiquement l'adéquation entre la gestion proposée et les conditions du sol, du climat et les possibilités du propriétaire. Le CNPF peut donc s'assurer de la qualité de la gestion des propriétés de plus de 25 hectares, qui représentent à peine un tiers de la surface des forêts privées franciliennes. Les deux tiers restants des forêts privées ne sont pas soumis à ces documents de gestion. Les petits propriétaires, souvent peu informés, connaissent peu les réglementations. Cette catégorie de propriétaires constitue un espace de travail conséquent pour le CNPF dans les années à venir.

**Benoît Méheux a présenté la SMCC : l'ONF a récemment changé de stratégie de gestion forestière vers la futaie irrégulière. Pouvez-vous décrire la stratégie de l'ONF et ses incidences ? Comment envisagez-vous l'avenir des forêts domaniales en Île-de-France ?**

**Sylvain Ducroux** rappelle qu'au tournant des années 2000, passés les effets de la tempête Lothar qui avait ravagé une partie des forêts en décembre 1999 et conduit à une suspension de l'application de la gestion ordinaire, la gestion classique a peu à peu été réintroduite. Cela avait conduit à l'époque à une crise importante en 2010-2011. Lors d'une conférence menée par le président du Conseil d'administration de l'ONF Hervé Gaymard, deux revendications ont été adressées à l'ONF : l'arrêt des coupes rases et le fait de donner un statut particulier aux forêts périurbaines, afin de les sortir de leur statut "national". Or, il n'appartient pas à l'ONF de sortir les forêts périurbaines du



cadre institutionnel national dans la mesure où l'ONF est un outil lui-même mis en place par l'État. En revanche, la généralisation des futaies irrégulières a été mise en place dans un contexte pressant, mais aussi avec le soutien de Pro Silva, que Benoît Méheux a présenté précédemment.

Cet accompagnement technique pourrait permettre une montée en compétences et parachever la **nouvelle direction empruntée par l'ONF : l'arrêt des coupes rases et la gestion en futaie irrégulière. Néanmoins, les coupes rases continuent d'être pratiquées à des échelles bien moindres que par le passé pour des raisons sanitaires**, notamment lorsque des pathogènes menacent une essence spécifique dans des peuplements monospécifiques. Les milieux sont alors reboisés avec d'autres essences.

**Au vu de la fragmentation foncière de la forêt privée francilienne et dans le contexte de changement climatique, quelles modalités d'accompagnement des propriétaires privés sont-elles mises en place au CNPF ?**

**Gaël Legros** indique que le cadre du changement climatique s'opère à une vitesse bien supérieure à ce à quoi les écosystèmes peuvent s'adapter. Mais nous manquons de recul sur les solutions possibles et efficaces. C'est pourquoi **le CNPF s'est engagé dans la recherche et le développement**, notamment dans des délégations territoriales et grâce aux travaux d'un département spécialisé, l'Institut pour le Développement Forestier, qui collabore étroitement avec l'ONF sur de nombreux sujets. Dans un contexte d'urgence à agir, imaginer les techniques, les essences et les scénarios d'avenir permet d'orienter les décisions des propriétaires malgré la fragmentation de la propriété foncière. **L'expérimentation, la recherche et le transfert des connaissances permettent donc de gérer les forêts privées de la façon la plus vertueuse possible.**

**Sylvain Ducroux** ajoute qu'il faut se garder d'une mésinterprétation commune : **l'adaptation des forêts au changement climatique n'implique pas la transformation des forêts.**

La présentation de Thierry Fernez sur la forêt de Chantilly est éclairante : il ne s'agit pas de remplacer une forêt francilienne par la forêt de Gascogne. L'introduction forcée de nouvelles essences, qui peuvent aussi provenir d'Île-de-France, ne signifie pas que nous possédons les moyens d'une restructuration spécifique

complète. **Plus qu'une transformation, l'ONF privilégie l'accompagnement des écosystèmes et de la biodiversité forestière à la transition.** Supprimer des espèces avant qu'elles disparaissent spontanément des milieux relèverait d'une prophétie auto-réalisatrice.

**Comment Île-de-France Nature anticipe les effets des changements climatiques dans sa gestion forestière ? (choix des essences, plantation, évolution du taux de prélèvement, vulnérabilité des écosystèmes, îlots de vieillissement, etc.)**

**Loïc Eon** informe qu'une convention Région Île-de-France/Île-de-France Nature/ONF régit ce que vient d'évoquer Sylvain Ducroux. Dans ce cadre, **Île-de-France Nature a mis en place un réseau de placettes permanentes qui permet de dresser un état des lieux de la forêt à des pas de temps différents et d'étudier les réactions et les évolutions des boisements sur la durée. Île-de-France Nature prend également en compte le risque incendie**, dont la nécessité a largement été démontrée l'été dernier par la multiplication des départs de feu. La "météo des forêts" désormais diffusée à la télévision permet d'anticiper pour 48h les risques d'incendie à l'échelle nationale. Certaines interventions de professionnels en milieu forestier peuvent ainsi être décalées en fonction de ces informations. Des tournées de sécurité sont par ailleurs menées de manière plus accrue dans nos massifs menant à des interventions plus fréquentes en forêt, en raison des effets néfastes du changement climatique sur la santé des arbres. En amont, nous évaluons le degré de sensibilité de chaque coupe, qui dépend de critères écologiques et géographiques. Le dialogue permet souvent de débloquer des situations et de co-construire des solutions. C'est pourquoi **l'information et la communication concernant nos interventions en forêt permet de sensibiliser le public et les élus** sur la situation actuelle et de leur partager les bons gestes et bons réflexes à avoir compte tenu du contexte climatique.

## TEMPS D'ÉCHANGE

### Critique du manque de moyens techniques pour gérer les forêts privées

**Dominique Defrance, membre de Fransylva IdF, syndicat de propriétaires forestiers franciliens,** souligne que le problème de communication des bonnes pratiques de gestion aux **160 000 propriétaires fonciers** demeure. L'Île-de-France ne compte que deux techniciens forestiers du CNPF au total. Les syndicats n'osent même plus dire aux adhérents qui posent une question technique de demander de l'aide au CNPF, car ils connaissent leur manque de moyens. Un livre blanc diffusé à Fibois et à la Région vise donc à obtenir une aide au recrutement de techniciens : or, la réponse de la Région et de Monsieur Wehring en charge de l'environnement et de la forêt, est toujours attendue. Ce transfert technique constitue un enjeu majeur pour la **bonne gestion des forêts privées franciliennes,** dont les décideurs politiques doivent s'emparer.

**Loïc Eon** signale qu'il **n'y a pas d'école forestière en Île-de-France ; le seul cursus forestier est un cursus de bûcherons au lycée Bougainville.** La stratégie régionale de la forêt et du bois a pris acte de ce déficit. **De l'ouvrier à l'ingénieur forestier, le Conseil régional développe un volet formation,** dont les effets se manifesteront dans quelques années et s'avéreront décisifs pour le bon accompagnement technique de la gestion forestière régionale.

### Sur la gestion des chemins d'exploitation

**Un participant** désapprouve la politique de l'ONF concernant la gestion des chemins d'exploitation. Les positions de Loïc Eon et de Gaël Legros sur ce sujet sont-elles similaires à celles de l'ONF ?

**Gaël Legros** affirme que dans les principes de la SMCC, la question du maintien de la qualité des sols est primordiale : 80 % du tassement d'un sol se fait au premier passage des machines. En Île-de-France, les sols sont particulièrement

déliçats, notamment les sols limoneux. Donc **une gestion efficace nécessite de mettre en place des cloisonnements d'exploitation, qui visent à limiter dans l'espace les impacts des éventuelles machines mais aussi à développer totalement les potentialités des stations.** Cela permet aussi de mieux contrôler les chantiers, malgré le déficit des exploitants forestiers. Si le cloisonnement peut s'avérer controversé, il sert également de garantie au bon fonctionnement de l'exploitation technique forestière.

**Sylvain Ducroux** ajoute que cette politique n'est pas le fait de l'ONF, et reste d'une certaine façon subie par l'ONF. Les forestiers eux-mêmes partagent l'inquiétude sur la mécanisation de l'exploitation forestière. Le moteur n'est pas seulement économique, mais influence les conditions de travail des opérateurs en forêt. **Les systèmes d'exploitation historiques étaient certes beaucoup plus vertueux d'un point de vue environnemental ; mais aujourd'hui, la tendance à la mécanisation des travaux s'explique par une main d'oeuvre moins nombreuse,** suggérant une productivité plus élevée, et aspirant à des conditions de travail moins éprouvantes. Tous les forestiers préfèrent travailler depuis une cabine climatisée et le travail manuel a perdu simultanément son attractivité. Ce n'est pas l'ONF qui a encouragé la mécanisation mais les opérateurs eux-mêmes qui ont souhaité améliorer leurs conditions de travail.

**Loïc Eon** rappelle qu'Île-de-France Nature, tout comme le CNPF, **reconnait l'utilité des cloisonnements, pour faciliter le suivi des travaux forestiers mais aussi pour minimiser l'impact des engins sur les sols.** Leur implantation prend en compte les spécificités écologiques de la parcelle. Cependant, Île-de-France Nature cherche à moduler leur nombre en fonction de la densité des peuplements.

## Critique du manque de contrôle juridique sur la gestion privée des forêts

Virginie Meurice, de l'association "Sauvons la Tournelle" et "Sauvons les Yvelines" cite le président du syndicat des propriétaires privés Île-de-France-Centre-Val-de-Loire dans la revue Notre forêt. Les alertes adressées à la filière, aux députés, à la dernière Commission parlementaire, aux ministres, sont restées sans réponse. Les associations demandent inlassablement un changement de paradigme. Comment prétendre que la forêt privée de la Région Île-de-France-Centre-Val-de-Loire soit durablement gérée ? Seuls 54 % de la surface de cette forêt sont soumis à un document de gestion durable et aucun indicateur ne permet d'y suivre la gestion et les coupes opérées. 96 % des propriétaires forestiers possèdent une superficie de moins de 4 hectares. Seuls deux techniciens du CNPF sont au service des quelques 148 000 propriétaires privés non professionnels, avec par exemple un seul responsable à la DDT des Yvelines chargé d'instruire les demandes de coupes. Les petites associations sont particulièrement touchées par les espaces boisés privés classés hors conditions, soumis à des déclarations préalables, aux mains de sociétés forestières dont certaines sont déjà condamnées, multirécidivistes, qui "pillent" les bois. Cette absence de contrôle est redoublée par la méconnaissance des élus de leur rôle en matière de police de l'environnement, et bénéficieraient fortement d'une formation spécifique. Plaidant pour un écologisme reconnecté au terrain et à la filière, Virginie Meurice s'adresse aux intervenants au nom des petites associations en présence.

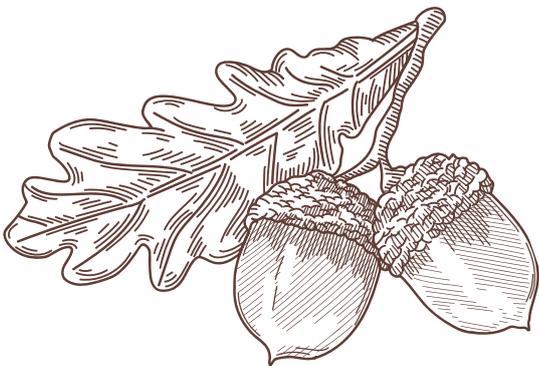
Gaël Legros signale que bien que 54 % de la forêt soit soumise à des documents de gestion, **une loi qui devrait être promulguée avant l'été propose d'abaisser le seuil obligatoire de surface de mise en place d'un plan de gestion de 25 à 20 hectares. Cela représenterait le chiffre significatif de 25 000 propriétaires supplémentaires et 500 000 hectares supplémentaires soumis à ces documents de gestion au niveau national.** Les détails concernant les moyens à utiliser ne seront pas abordés ici : c'est à l'État et au ministère de tutelle de décider des moyens qui seront mis en œuvre pour faire appliquer ces nouveaux plans de gestion. **Une fois les documents agréés par le CNPF, ce sont les directions départementales des territoires qui effectuent les missions de contrôle en aval avec les moyens dont ils disposent.** C'est pourquoi chaque propriété ne peut pas être contrôlée systématiquement, mais ces contrôles réguliers peuvent donner lieu à des procès-verbaux. Ce chantier est immense, surtout en forêt privée. L'argent public est centré sur des projets prioritaires, à partir d'espaces de dialogue et de discussion. L'écosystème forestier est complexe dans la mesure où il repose sur des paramètres humains et sociétaux. Les curseurs doivent donc être trouvés entre techniciens, spécialistes, citoyennes et citoyens : un certain nombre de territoires de dialogue et de concertation sont ainsi mis en place entre les forestiers et les populations locales ; un projet porté par l'ONF a ainsi été récemment déposé. Mais la forêt est un espace de temps long : le monde forestier a pris acte des interrogations suscitées par la gestion de ces milieux et s'ouvre de plus en plus, bien qu'il soit longtemps resté fermé sur lui-même.



## Critique de l'exploitation "sauvage" du bois dans les petites parcelles privées

Un participant déclare que dans les Yvelines, des petits espaces forestiers sont massacrés par des entreprises dont l'utilisation de machines ne semble pas être contrôlée. Or, les plans de gestion sont inaccessibles aux citoyennes et citoyens locaux. Comment protéger ces petits espaces ? Comment orienter vertueusement les décisions de gestion des petits propriétaires forestiers possédant moins d'un hectare ? Ces derniers sont contactés régulièrement par des forestiers "voyous" qui y prélèvent des quantités importantes de bois destinées à l'exportation. Ces pratiques déviantes de gestion vont à l'encontre de la conception de la forêt comme bien commun.

Gaël Legros affirme que le contrôle du Code forestier ne fait pas partie des missions du CNPF. Mais **les propriétaires sont soumis à la direction départementale des territoires, qui opère telle une "police des forêts"**. D'autre part, la Commission nationale de l'informatique et des libertés règle en France l'accès à la vie privée. En l'occurrence, **la propriété forestière relève de la vie privée bien qu'elle rende des services d'intérêts généraux** (Gaël Legros se montre réticent à la qualifier de "bien commun" et lui préfère cette définition). Plusieurs jurisprudences ont montré que l'accès aux documents de gestion de personnes privées est limité. Néanmoins, cela n'empêche pas les services de contrôle de l'état d'y avoir accès et d'exercer un contrôle.



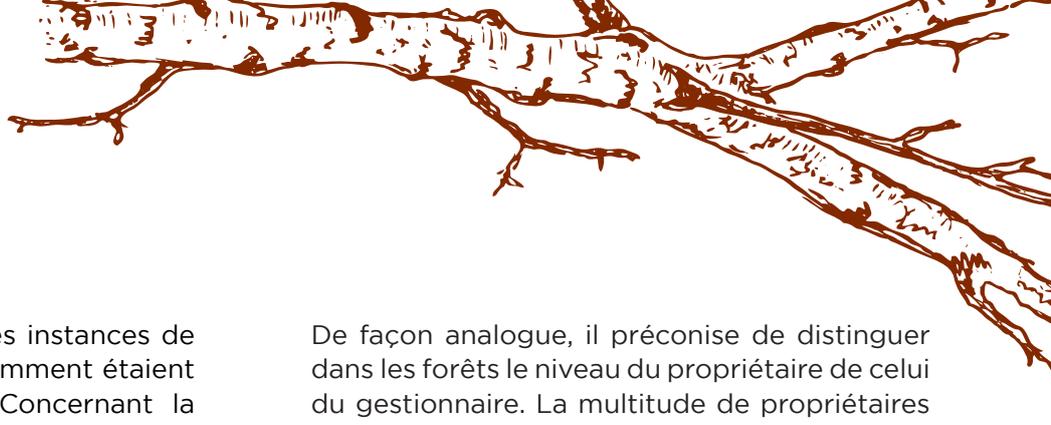
## Prendre en compte des acteurs de l'exploitation forestière dans le débat

Une participante concède que la structure de la propriété permet de comprendre les obligations réglementaires, de plan de gestion et de contrôle des forêts. Mais les acteurs de l'exploitation forestière ont été oubliés dans le débat. Face à l'émiettement et à la fragmentation de la propriété privée, une forte pression pèse par ailleurs sur le foncier forestier avec les acquisitions parallèles d'acteurs institutionnels et d'entreprises privées. **Face à des propriétaires non soumis à des plans de gestion et un nombre réduit d'exploitants, quelles solutions peuvent être mobilisées pour préserver les forêts ?**

Gaël Legros notifie que le morcellement foncier historique dépend moins de pressions spécifiquement franciliennes que d'un système de partage historique des propriétés privées à parts égales propre à toute la France. Le partage des forêts entre 3,5 millions de propriétaires en France freine les possibilités de diffusion des informations et des préconisations de gestion. L'exploitation forestière ne relève pas non plus du domaine de compétences du CNPF. **L'organisme interprofessionnel régional "Fibois Île-de-France" vise précisément à fédérer, accompagner et former ces acteurs qui constituent un maillon relativement peu présent en Île-de-France.**

## La SARRAF prise comme modèle de gestion forestière

Emmanuel Désert, président de l'association Bois et Nature et membre d'Essonne Nature Environnement souhaite revenir sur la SARRAF (Société des Amis de la forêt de Rambouillet). Ayant participé autrefois au Conseil d'administration de cette structure, elle lui paraît être une bonne réponse aux problématiques de la gestion privée des forêts qui constituent un vrai défi, en associant vertueusement les techniciens et de nombreux acteurs locaux. Elle incarne un modèle à suivre.



**Sylvain Ducroux** indique que les instances de concertation évoquées précédemment étaient propres à la forêt publique. Concernant la forêt privée dont les acteurs et propriétaires semblent inaccessibles et insaisissables, il faudrait des instances de concertation qui sortent du périmètre public et portent sur les massifs forestiers privés. **L'élargissement potentiel de la concertation aux propriétaires privés constitue un enjeu : qui a la légitimité permettant de mettre en œuvre et d'inciter à ces concertations, autres que des syndicats de propriétaires ?** Le lien de plus en plus poreux entre gestion locale et propriétaires privés mériterait de se renforcer.

### **Pour responsabiliser les propriétaires de forêts conditionnant l'habitabilité globale de la Terre**

**Une professeure d'écologie** tente de prendre du recul par rapport au débat, qui convoque un discours très dualiste distinguant l'Homme de la Nature. Cette même "nature" est tantôt considérée comme une simple ressource exploitable à merci, et tantôt comme une source de bien-être à préserver. Cette dichotomie met de côté l'essentiel : les interactions dans la forêt dont l'homme participe. C'est bien l'homme qui détermine les conditions d'habitabilité pour la Terre. C'est pourquoi "les propriétaires de forêts et de champs cultivés devraient rendre des comptes car ils ont la responsabilité de ces mêmes biens communs qui conditionnent l'habitabilité de la planète. Est-ce que les associations comme FNE imaginent porter un projet dans lequel les propriétaires de terre devraient rendre des comptes ?

### **Vers une obligation pour les propriétaires de faire appel à un gestionnaire ?**

**Le président de Val-d'Oise Environnement** considère que les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) se confrontent à un problème législatif pour gérer les espaces forestiers. Dans l'agriculture, il y a deux niveaux, celui du propriétaire et celui de l'exploitant.

De façon analogue, il préconise de distinguer dans les forêts le niveau du propriétaire de celui du gestionnaire. La multitude de propriétaires ne poserait pas problème s'il y avait des gestionnaires. Il recommande d'obliger les propriétaires à avoir un gestionnaire. Quel changement législatif permettrait de dépasser dans la gestion forestière le paradigme du XVIIIème ou du XIXème siècle ?

**Gaël Legros** affirme que SAFER a la particularité en Île-de-France d'avoir une action spécifique liée au mitage. Concernant le statut de l'exploitant et le statut de fermage qui ont permis de faire progresser l'agriculture française, il ne revient pas aux agents d'établissement public de proposer ce type d'évolution réglementaire en forêt. Cette myriade de petits propriétaires participe à la diversité biologique des forêts franciliennes et présente donc des avantages comme des inconvénients.

### **Pour un élargissement des 24 mètres entre les chemins d'exploitation**

**Irène Nenner, membre de Chaville Environnement et Environnement 92,** souhaite porter la voix du public qui représente 100 millions de visiteurs par an. Elle se montre favorable au dialogue avec les propriétaires forestiers, tel l'ONF. Elle souhaite construire un espace de dialogue au sujet des cloisonnements. Elle porte avec une douzaine d'associations la pétition qui a recueilli près de 60 000 signatures sur les cloisonnements dans la forêt de Meudon. Elle souhaite revenir sur la nouvelle norme de 24 mètres entre les chemins d'exploitation. Pourquoi ne pas augmenter ce chiffre comme cela est fait ailleurs ? Un tel changement permettrait d'apaiser les tensions autour de la déforestation. Irène Nenner souhaite aussi entamer un dialogue concernant le bilan carbone de l'exploitation du bois.

**Sylvain Ducroux** entend les reproches et questionnements soulevés par la gestion forestière qu'elle opère. Or, souvent, les questionnements sont de deux ordres. Il convient de distinguer ceux sur lesquels l'ONF a une prise des autres : **l'implantation des cloisonnements d'exploitation est un sujet technique dont il est possible de débattre.** Par exemple, un échange avait été entamé concernant la forêt des Trois-Pignons en Seine-et-Marne à l'ouest du Massif de Fontainebleau en 2020-2021. Les questions de la place laissée à l'exploitation ou à la forêt ne reviennent pas à l'ONF, qui est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Cela implique que l'ONF est dotée de son autonomie financière : la forêt paye la forêt. En produisant des services marchands, les forêts couvrent donc les frais de son entretien. Ce modèle économique en cercle fermé dépend d'un cadre institutionnel assez rigide. Le plan de gestion de Sénart dans sa toute dernière mouture n'a pas été soumis au dialogue récemment sachant qu'il résulte de débats et discussions engagées en 2011.

### **Pour l'intégration des plans de gestion dans le pilotage de la charte**

**Mireille Fric, présidente de Montgeron Environnement qui œuvre sur la forêt de Sénart classée « Forêt de protection »**, souhaite revenir sur les espèces à protéger et les espaces où il faudrait éviter de couper. Dans la forêt de Sénart, le dialogue avec l'ONF est satisfaisant. Néanmoins les plans de gestion se trouvent en dehors des comités de pilotage de la charte. Tant que la charte s'appliquera sur tout, sauf sur le plan de gestion, la marge de manœuvre pour favoriser les bonnes pratiques de coupe restera très limitée.

### **Inquiétude concernant le futur plan de coupes rases**

**Un membre de l'Appel des Forêts** se montre inquiet de l'augmentation récente et considérable des coupes rases dans un certain nombre de forêts. Le plan régional (2019-2029) projette une augmentation possible jusqu'à 37 % de la récolte. Nous avons constaté à partir de 2019 une formidable augmentation des coupes rases. Au regard du renouvellement actuel des plans d'aménagement de chaque forêt, une augmentation de la récolte est-elle envisagée ?

**Gaël Legros** déclare qu'avant de savoir ce que l'on récolte, il faut commencer par savoir ce que l'on a. Plusieurs procédures permettent d'affiner la connaissance du potentiel forestier à un endroit donné. La forêt est observée à partir de points déterminés sur lesquels des mesures dendrométriques sont prises concernant le type d'essence, leur réaction au changement climatique, les diamètres des arbres, la régénération. Ce réseau de placettes permanentes suivi par l'IGN permet de comparer des "photographies" de l'écosystème forestier à différentes périodes. Or, des forêts n'ont pas été exploitées pendant un certain nombre d'années. La SMCC permet d'opérer des prélèvements certes plus réguliers, mais aussi sur des petites quantités, ce qui permet à la forêt de mieux réagir et de réduire les impacts.

**Sylvain Ducroux** indique que l'offre de bois en forêt domaniale est à peu près identique depuis une quinzaine d'années, s'établissant autour de 220 000 mètres cubes de bois. La tempête de 1999 ayant fait bondir l'offre, une dépression a suivi avant de se stabiliser il y a quinze ans. Malgré cette offre de bois désormais constante, des variations concernant la récolte effective sont liées à l'absence des industries de transformation sur place. L'Île-de-France est donc nécessairement en marge des rayons d'approvisionnement des industries de production de bois, et n'est pas privilégiée lorsque le marché est peu actif ; la récolte est plus soutenue dans un contexte de forte demande. Mais la production de bois dans les forêts domaniales franciliennes n'a pas augmenté récemment et il n'est pas prévu qu'elle augmente sur le long terme.





Tronçonneuse © Benjamin Jopen



## SECONDE PARTIE

---

Concilier les différents enjeux  
pour une forêt vivante



# 1 - Seconde table ronde : questions sur les usages du bois : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie

*Scarlett Boiardi, responsable du pôle forêt et bois-énergie et déléguée générale adjointe de Fibois Île-de-France*

*Claire Florette, responsable du pôle transition énergétique de l'ADEME*

*Charles Kimmerlin, ingénieur qualité de l'air à Airparif*

## Présentation de l'ADEME par Claire Florette

L'ADEME est un opérateur de l'État sous tutelle du Ministère de la Transition Écologique. Claire Florette présentera ses scénarios de transition pour 2050, puis se concentrera sur les enjeux d'utilisation et de gestion de la biomasse et du bois.

L'ADEME a publié fin 2021 quatre scénarios pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :

1. **“Génération frugale”** : La transition est conduite principalement par la sobriété, et les seuls « puits » de carbone considérés sont les « puits » naturels, dont la forêt ; il n'y a pas de recours aux technologies de stockage et de captage de carbone.
2. **“Coopérations territoriales”** : La société se transforme dans le cadre d'une gouvernance partagée et de coopérations territoriales.
3. **“Technologies vertes”** : Le développement technologique et numérique permet de répondre aux défis environnementaux et de développer une efficacité énergétique en développant les métropoles
4. **“Le pari réparateur”** : Les enjeux écologiques globaux sont perçus comme des contreparties du progrès économique et technologique : la société place sa confiance dans la capacité à gérer, voire à réparer, les systèmes sociaux et écologiques avec plus de ressources matérielles, financières et d'innovations technologiques, notamment pour capturer et stocker du CO<sub>2</sub>.

## Quel est le rôle du bois en France en 2050 selon l'ADEME dans ces scénarii de transition ?

L'usage de la biomasse forestière et agricole augmente dans ces quatre scénarios. **Au niveau du bois, pour atteindre la neutralité carbone 2050, il est nécessaire d'utiliser au moins la même quantité de bois que celle produite actuellement comme dans le scénario 1.**

Les trois autres scénarios misent sur l'augmentation de la consommation de bois.

**Dans les scénarios 1 et 2, le bois d'œuvre serait essentiellement utilisé pour la rénovation des bâtiments, tandis qu'il serait également utilisé pour la construction dans le scénario 3.**

Les quatre scénarios misent sur une augmentation du bois-énergie, notamment dans les réseaux de chaleur et dans l'industrie. **En substituant du bois aux énergies fossiles, le bilan carbone lié à la consommation d'énergie diminuerait largement.**

## Présentation de Fibois Île-de-France par Scarlett Boiardi

### Pouvez-vous nous présenter la filière bois en Île-de-France et les différents usages du bois sur le territoire francilien ?

Fibois Île-de-France est l'interprofession régionale de la forêt et du bois en Île-de-France, représentant l'ensemble des acteurs de la filière sur le territoire. L'association est membre du réseau Fibois France qui regroupe et fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois.

Concrètement, la filière forêt-bois intègre l'ensemble des activités économiques qui reposent sur la valorisation de la ressource forestière : la mobilisation du bois, sa transformation (scieries, charpentiers, menuisiers...), et son utilisation pour la construction, l'ameublement, la production d'énergie, de papier, panneaux, carton.... **En fonction de la qualité du bois, de l'essence et des débouchés présents localement, le bois sera valorisé suivant trois usages : bois d'œuvre, bois-énergie, bois-industrie.**

Il est important d'avoir en tête que l'ensemble d'un arbre ne peut être valorisé en bois d'œuvre uniquement, du fait d'une disparité de taille et de qualité : **en moyenne, 40 % d'un arbre sont affectés à un usage industriel et énergétique, tandis que 60 % sont utilisés en bois d'œuvre (construction, ameublement...)**. Ainsi, le bois qui n'est pas valorisé en bois d'œuvre est ensuite utilisé en bois-industrie et bois-énergie. **Une partie reste également sur place en forêt pour permettre de maintenir la fertilité des sols.**

Plus précisément, la gestion des forêts et les différentes opérations sylvicoles nécessaires pour produire du bois d'œuvre conduisent à pratiquer des « éclaircies », en récoltant notamment des “arbres d'accompagnement” permettant par ailleurs de renforcer la qualité du bois de construction. Comme les premières éclaircies ont peu d'intérêt en raison du faible diamètre du bois coupé, on les utilise comme bois-énergie afin de les valoriser sous forme de plaquettes forestières ou de bûches. Ainsi, en moyenne, sur toute la durée d'exploitation d'une parcelle, **produire 1m3 de bois d'œuvre conduit à produire 1m3 de bois-énergie. Le bois-énergie est un complément utile à l'économie forestière, mais surtout un outil de gestion sylvicole.**

En Île-de-France, **742 000m3 de bois** sont prélevés chaque année en forêt, soit **62 % de l'accroissement naturel**. **1 % seulement** de la récolte de bois d'œuvre est transformée en Île-de-France. Malgré la volonté d'une utilisation en cascade du bois (d'abord une utilisation du bois permettant un stockage long terme du carbone – bois d'œuvre, puis bois-industrie et en dernier le bois-énergie), la majorité du bois récolté en Île-de-France est **valorisé en bois-énergie** (chaufferie ou utilisation domestique).

Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- La composition de la forêt francilienne, où les feuillus occupent 94 % de la surface forestière. Or, la filière de la construction utilise principalement des résineux, particulièrement absents des forêts franciliennes.
- La faiblesse des débouchés localement et au niveau français pour ces essences, et notamment la quasi-absence d'unité de transformation en Île-de-France : **seules sept scieries sont encore actives sur le territoire francilien, dont deux scieries mobiles.**
- Le vieillissement des forêts franciliennes et le changement climatique qui conduisent à réaliser des opérations d'entretien plus fréquentes.

C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir l'échelle géographique et raisonner en termes de Grand Bassin Parisien lorsqu'est envisagée la production de bois et sa transformation locale pour l'Île-de-France.

**Le secteur du bois-construction gagnerait à être développé afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050.** En effet, le secteur du bâtiment génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. La décarbonation de ce secteur passe donc par l'utilisation de matériaux moins énergivores qui peuvent eux-mêmes stocker du carbone. L'utilisation du bois dans la construction permet en effet de stocker du carbone sur le long terme dans le matériau bois, tout en se substituant à des matériaux plus émetteurs. La construction en bois s'avère aussi bénéfique au bien-être des populations : dans une pièce entièrement en bois, le rythme cardiaque diminue.

Le bois-énergie se décline pour sa part en différents produits (plaquettes, granulés, bois-bûches), dont le matériau ne provient pas seulement de la forêt, mais aussi des déchets de la construction et de domaines agricoles.

## Présentation d'Airparif par Charles Kimmerlin

### Quels sont les liens entre le chauffage au bois et la pollution de l'air ? Quelles pistes peuvent être envisagées pour limiter les émissions liées au bois-énergie ?

FNE Ile-de-France est un membre du collège d'Airparif. Cette présentation permettra d'apporter un éclairage sur la qualité de l'air afin de préciser les débats sur la forêt et l'usage du bois.

**La qualité de l'air est en voie d'amélioration en Île-de-France. Pour autant, du point de vue des recommandations de l'OMS, les niveaux de pollution restent trop élevés sur le territoire.**

La première source d'oxyde d'azote reste le trafic routier, le chauffage au bois n'impliquant pas d'émissions spécifiques par rapport aux autres sources d'énergie, à l'inverse des **particules (PM10)**. **Bien qu'en baisse, 86 % des émissions du résidentiel sont liées au chauffage au bois individuel, soit 30 % des émissions régionales, tandis qu'il ne représente que 5 à 6 % des consommations énergétiques régionales pour le chauffage résidentiel.**

Le chauffage au bois est également la première source d'émissions de particules (PM2,5). Le chauffage au bois comme source d'énergie principale représente seulement un tiers des émissions. Les deux tiers restants proviennent du chauffage au bois d'appoint et d'agrément, utilisé ponctuellement. **La moitié des émissions du chauffage au bois sont liées à l'utilisation d'équipements peu performants, notamment de foyers ouverts ou fermés anciens dont proviennent les trois quarts des émissions liées au chauffage au bois.**

L'usage au bois est notamment plus développé en grande couronne : en se rapprochant du cœur de l'Île-de-France, l'utilisation du bois-énergie décroît autant que la qualité des équipements utilisés. La part d'équipements vétustes utilisés pour du chauffage d'appoint augmente alors. Compte tenu de la densité démographique de l'agglomération parisienne, les émissions liées au chauffage au bois posent néanmoins problème en termes de densité. Lors de certains épisodes hivernaux de pollution, plus de la moitié des particules sont ainsi émises par le chauffage au bois.

**La rénovation et le renouvellement vers des équipements plus vertueux permettraient ainsi de réduire les émissions. Un grand nombre de co-facteurs expliquent en effet les émissions : l'allumage, le tirage, l'essence du bois, l'humidité du bois.** La diffusion d'un certain nombre de bonnes pratiques permettrait donc de réduire la pollution liée au chauffage au bois.

**Pourriez-vous développer les solutions proposées par l'ADEME pour limiter l'impact environnemental de la filière bois ? (bois d'oeuvre, bois d'industrie et bois-énergie)**

Du point de vue du chauffage au bois domestique, l'ADEME publie des guides pratiques concernant le changement d'appareil et leur utilisation. L'ADEME ne finance pas de nouveaux appareils mais peut financer le changement d'équipements. **Du point de vue du chauffage collectif et des réseaux de chaleur, l'ADEME octroie des financements tout en sanctuarisant l'usage du bois, grâce à la [démarche ENR'choix](#), et soutient la construction de chaufferies biomasse collectives lorsque l'utilisation d'autres énergies renouvelables est impossible.**

Un ordre de priorité est établi : il s'agit **en premier lieu d'étudier la sobriété et l'efficacité énergétique**, afin de réduire autant que possible les consommations.

Dans un second temps, l'idée est de **mutualiser les moyens de production et les besoins énergétiques. Les solutions collectives (création et extension de réseau de chaleur) sont privilégiées par rapport aux solutions individuelles.**

Enfin, la mobilisation d'énergie renouvelable à l'échelle d'un réseau de chaleur pour une ville ou un quartier, ou bien à l'échelle d'un bâtiment, sont elles-mêmes classées par ordre de priorité : **d'abord la récupération de chaleur fatale à proximité (énergie existante et non délocalisable)**, puis la géothermie de surface et le solaire thermique (énergie à créer et non délocalisable), et enfin la biomasse (énergie à créer et délocalisable). Cet ordre permet d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, en utilisant lorsque c'est possible des énergies déjà existantes ou bien non délocalisables, c'est-à-dire qui ne pourraient être utilisées ailleurs. Ce faisant, on exerce moins de pression sur les ressources délocalisables, telles que la biomasse, qui sont laissées aux territoires sur lesquels les autres ressources ENR&R ne sont pas possibles.

**Pouvez-vous nous présenter les solutions portées par Fibois Île-de-France pour favoriser la transition énergétique ?**

Fibois se positionne plus particulièrement en faveur de la transition écologique. Les actions mises en place se déclinent ainsi en trois volets principaux :

- **Accompagner le changement de pratiques** : en contribuant à **développer la certification forestière durable sur le territoire** ; via la mise en place du **Pacte Bois Biosourcés** qui vise à massifier l'utilisation de bois dans la construction ; à accompagner les professionnels pour développer les usages de feuillus dans la construction et l'aménagement ; via **l'organisation de journées de formation à destination des bûcherons intervenants en Île-de-France** ; ou encore le programme **"Un immeuble Une forêt"** ; **transport fluvial bois construction et bois-énergie** ; adapter les offres de formation...
- **Rôle d'expertise sur la filière**, pour aiguiller et créer des synergies entre les différents acteurs : via le rôle de prescripteur bois-construction et bois-énergie, **la mise en place d'un observatoire bois-construction et le suivi de la filière bois-énergie...**
- **Communiquer et sensibiliser les élus et le grand public** : Etats généraux de la forêt et du bois, Habiter Bois, convention citoyenne, Festival Nuits des Forêts...

### Critique de l'exploitation "sauvage" du bois dans les petites parcelles privées

Un membre de l'association "Arbres" rappelle qu'avec un degré seulement de dérèglement climatique, les forêts souffrent déjà ostensiblement. Malgré leur système de défense, les arbres possèdent un seuil de rupture qui ne leur permettra pas de survivre. Les préconisations actuelles sont donc irréalistes et irréalisables : la décapitalisation de la forêt se fera par les incendies, les tempêtes, et la surpopulation d'insectes. Quel est votre scénario de captation du carbone dans l'air quand on en aura grandement besoin en 2030, 2040 ?

**Claire Florette** indique que **les travaux de l'ADEME prennent en compte le risque climatique en intégrant un dépérissement des arbres sur les parcelles ; il s'agit toutefois de premières analyses exploratoires, qui continuent d'évoluer pour mieux prendre en compte l'urgence de l'adaptation** (les arbres qui dépérissent, les catastrophes incendies ou sécheresses...). **Concernant la captation de carbone, il s'agit également d'un chapitre des scénarios Transitions 2050** ; selon le scénario, on mise plutôt sur les puits biologiques, dont la forêt (scénario 1), ou sur des puits technologiques (scénario 4). La question des technologies de captation issue du scénario 4 porte sur des aspects trop techniques pour pouvoir répondre à la question de façon convaincante.

### Pour penser et anticiper le déracinement humain lié à la crise climatique

Un membre de l'association **Forêt citoyenne** rappelle que les trois problématiques majeures de la transition écologique sont le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, et le déracinement humain dans des lieux déracinés. Pourquoi ne rencontrez-vous pas des spécialistes qui permettent de repenser le problème du déracinement ?

**Claire Florette** informe que des sociologues et 31 citoyennes et citoyens ont été rencontrés lors de l'élaboration des scénarios de l'ADEME.

### Sur la performance des systèmes de filtrage de particules

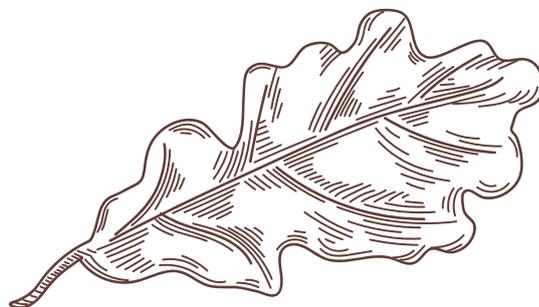
Un intervenant s'interroge au sujet des chaufferies et des réseaux de chaleur. Quel est le système de filtre qui permet d'avoir des particules inférieures à un micron ou 2,5 microns ?

**Claire Florette** déclare que les filtres sont effectivement utilisés : il faut se référer à la présentation de Airparif.

**Charles Kimmerlin** affirme que la plus grande part des émissions liées au chauffage au bois provient du chauffage individuel. Le chauffage collectif en réseau de chaleur représente une partie infime de la consommation de chauffage au bois en Île-de-France et donc des émissions totales. **Mais même dans des chaufferies avec des post-traitements, cela reste plus émetteur que d'autres sources d'énergie. Les chaufferies réglementées (à partir de 1 MW) n'en demeurent pas moins peu émettrices par rapport aux chauffages individuels.** Les petites chaufferies qui tendent à se développer dans du petit collectif restent en-dessous du seuil réglementaire (<1MW) : Airparif s'empare de l'étude des émissions dans ce type de structures, encore peu analysées. L'installation du post-traitement des filtres est néanmoins peu accessible économiquement dans de petites chaufferies.

### Inquiétudes concernant les risques du bois-énergie

Un membre des "Amis du bois de Verrières" pose une question concernant le bois-énergie, dont il rappelle qu'il constitue une énergie carbonée. Pourquoi le GIEC nous alerte car le bois-énergie nous fait prendre le risque d'un scandale sanitaire et énergétique alors que sa subvention est discutée par l'Union européenne ?



**Claire Florette** rappelle que discussions ont effectivement eu lieu au niveau européen sur le caractère renouvelable de la biomasse forestière non transformée utilisée pour produire de l'énergie, dans le cadre de la rédaction de la directive RED III.

L'accord final considère toujours le bois-énergie comme une énergie renouvelable et subventionnable par les Etats Membres, tout en renforçant les critères de durabilité qui lui sont appliqués.

L'ADEME considère le bois-énergie comme une énergie renouvelable, bien qu'il y ait une émission de carbone pendant la combustion : le bois-énergie n'est pas « neutre en carbone » et peut avoir un impact plus ou moins important sur le climat selon les pratiques appliquées. L'Analyse Cycle de Vie (ACV) du bois-énergie, publiée par l'ADEME en 2021, est une première tentative de quantifier l'effet sur les émissions et absorptions de carbone du bois-énergie. Globalement, le résultat est plutôt positif pour le bois-énergie, par rapport à l'alternative gaz fossile ; toutefois, **il est essentiel d'avoir une exploitation forestière et une utilisation du bois-énergie durable et raisonnée, afin de trouver un équilibre compte tenu du rôle essentiel de puits de carbone tenu par les forêts.**

**Ainsi l'ADEME et la Région Île-de-France conditionnent les financements à certains critères et exigences** afin de rendre cette filière aussi vertueuse que possible.

**Scarlett Boiardi** indique que la réglementation est plus stricte en Île-de-France que dans le reste de la France. Les pouvoirs publics franciliens sont conscients de l'enjeu. **Fibois ne vise pas le développement du bois-énergie à tout prix, mais souhaite offrir un panel d'options à une collectivité, ses citoyennes et citoyens pour décarboner le mix énergétique.** Une seule énergie ne suffirait pas à atteindre cet objectif : aujourd'hui, **les chaufferies biomasse produisent 10 % de la chaleur renouvelable et de récupération produite en Île-de-France. La stratégie énergie-climat de la Région vise à multiplier cette proportion par 2,6 dans les prochaines années.**

## **Le bois-énergie est une énergie carbonée**

**La présidente des Amis du bois de Verrières** affirme que bien que le bois-énergie soit renouvelable, il n'en constitue pas moins une énergie carbonée, et renouvelable seulement sur le long terme. Malgré l'engouement francilien pour le bois-énergie, il n'est pas normal de couper les forêts pour les brûler.

## **Des scénarii de l'ADEME en fonction du changement climatique**

**Un participant** s'adresse à l'ADEME, qui ne présente pas différents scénarios de changement du climat. Récemment, le ministre de la transition Christophe Béchu a présenté des projections à 4°C d'augmentation. L'ADEME présente-t-elle des scénarii différents selon l'aggravation du changement climatique ?

**Claire Florette** déclare que des travaux sont en cours pour prendre en compte ces différentes évolutions. Effectivement, ni les scénarios Transitions 2050 ni l'ACV du bois-énergie de l'ADEME ne sont démultipliés pour prendre en compte différentes projections des effets du changement climatique. Il s'agit dans les deux cas de premiers travaux déjà ambitieux, mais qu'il faut plus développer. L'idée de moduler les analyses en se basant sur des projections plus pessimistes des effets du changement climatique est intéressante et a été remontée au siège de l'ADEME.

**Scarlett Boiardi** ajoute que beaucoup d'acteurs attendent énormément des forêts. À l'horizon 2100, les forêts franciliennes pourraient être soumises à un climat méditerranéen. Le changement de faciès de nos forêts est déjà en cours. **Or, de nombreux acteurs attendent de la forêt qu'elle s'adapte et qu'elle atténue le changement climatique. Néanmoins, ce dernier est si rapide qu'il est nécessaire que les humains accompagnent les forêts dans leur adaptation.**

## 2 - Coup de projecteur sur une forêt emblématique en Île-de-France : la forêt de Fontainebleau, à la croisée des enjeux et des usages

*Christophe Parisot, directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France*

### Une forêt multifonctionnelle et contrastée

Cette présentation vise à illustrer la multifonctionnalité des forêts franciliennes à partir du cas de la forêt de Fontainebleau. Cette réserve de biosphère est préservée par une stratégie de gestion forestière qui ne l'empêche pas de subir des conflits d'usage. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France a précisément pour mission la préservation des espaces naturels. La maîtrise foncière permet une gestion de ces milieux qui favorise la biodiversité.

Christophe Parisot revient sur l'histoire du massif de Fontainebleau, qui n'a pas toujours été pleinement occupé par des milieux forestiers. La carte de 1864 montre la délimitation de la partie forestière : le reste du massif était occupé par des pâturages. La forêt actuelle, plus vaste, est donc issue de la volonté du forestier de reconquérir ces sols ingrats. Cette évolution n'est pas propre à Fontainebleau : la surface forestière française est actuellement supérieure à ce qu'elle était au XIX<sup>ème</sup> siècle. La forêt de Fontainebleau est particulièrement contrastée. Elle constitue pour partie une réserve biologique intégrale préservée de toute intervention anthropique. La forêt s'y développe seule sur une centaine d'hectares, surface qui pourrait représenter celle d'une forêt naturelle dans le contexte actuel. La conjonction des milieux forestiers denses et des sites ouverts crée des espaces de biodiversité particulièrement riches. La sylviculture y est bien développée, avec des coupes régulières et la plantation de résineux. Mais la fonction récréative n'est pas en reste, car la forêt constitue le terrain privilégié de certains peintres et naturalistes.

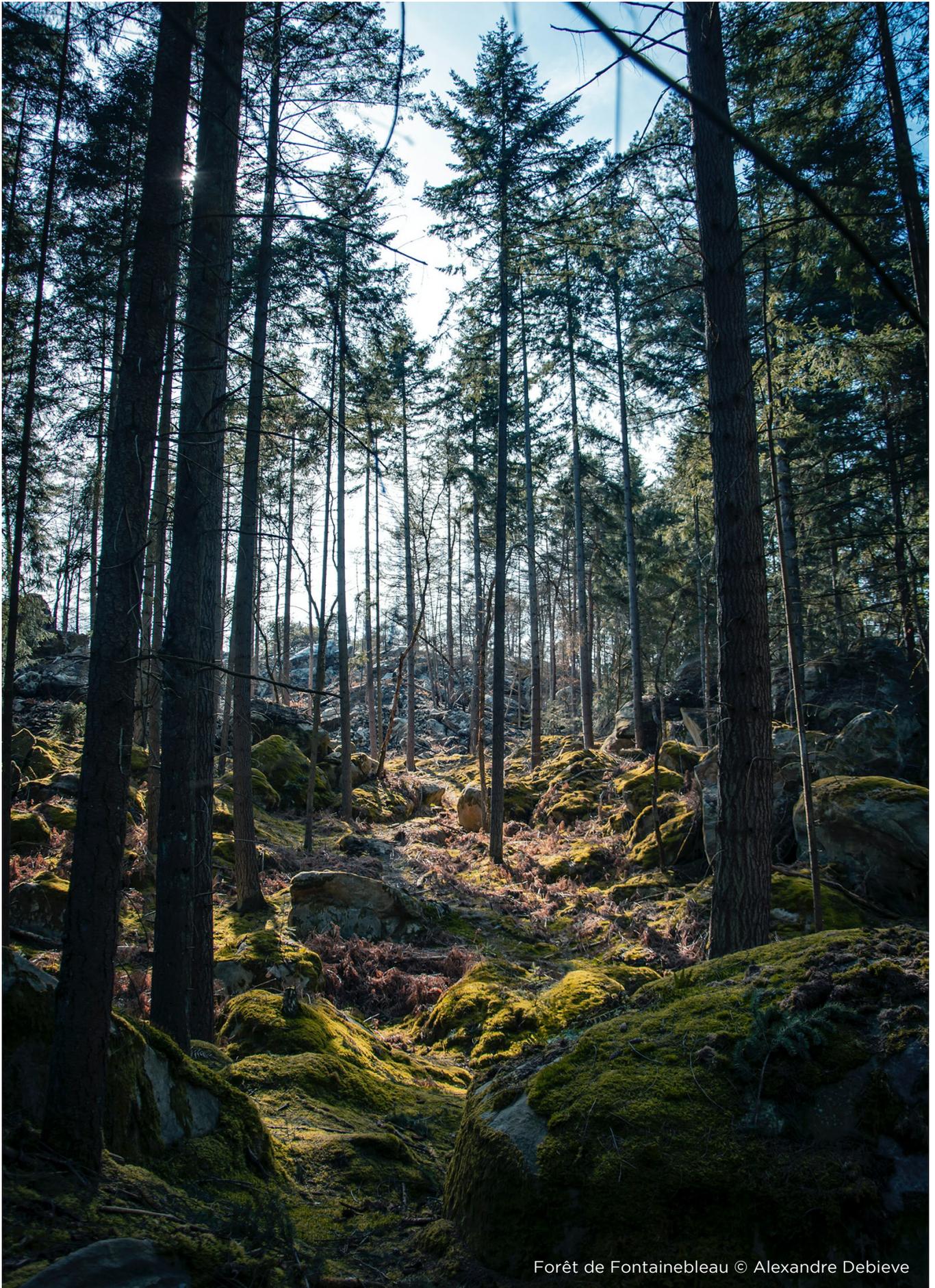
Le massif de Fontainebleau concentre un certain nombre de records en termes de statuts. Il est reconnu Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en termes d'inventaire, mais également zone de protection Natura 2000.

Il est encadré par des protections réglementaires au titre de la nature et des paysages, et est titulaire de différents labels, tel le label de "Forêt d'exception" attribué par l'ONF. Ces opportunités pour la protection du milieu ne suffisent néanmoins pas à l'immuniser contre les conséquences du changement climatique.

### Une forêt vulnérable au changement climatique

**La forêt de Fontainebleau s'avère être particulièrement vulnérable au changement climatique.** La multiplication de grandes coupes, la présence très limitée d'eau en surface se conjuguent à une **altération progressive de la biodiversité, en raison notamment de l'introduction d'espèces à faible diversité génétique.** Enfin, les milieux forestiers les plus anciens se raréfient dans la mesure où il n'est pas possible de replanter les vieux arbres. **Ces vulnérabilités induisent une augmentation des risques et une baisse de la résistance des milieux vis-à-vis de ces derniers, notamment en cas de tempête ou d'incendie.**

Pour accroître la résilience et la résistance de la forêt vis-à-vis des risques, Christophe Parisot rappelle certaines préconisations. En référence à l'intervention de Luc Abbadie, il souligne **l'importance des réserves biologiques intégrales, qui constituent un laboratoire encore peu investi par les scientifiques. Le respect des sols, et notamment celui du sous-étage forestier,** qui représente l'étage inférieur au feuillage dense, ne doit pas être sous-estimé. Enfin, **Christophe Parisot valorise la pluri-spécificité des boisements, qui rend les essences moins sensibles aux pathogènes. Pour autant, il est déconseillé d'introduire des essences exotiques dans des milieux auxquels elles sont inadaptées.** Les nouveaux aménagements des forêts domaniales effectuées par l'ONF vont globalement dans ce sens. Pour sa part, le conservatoire fait l'acquisition d'un certain nombre de milieux en contractualisant avec les propriétaires, afin de protéger des forêts anciennes, et de communiquer auprès du public.



Forêt de Fontainebleau © Alexandre Debieve

## 3- Troisième table ronde : gérer les conflits d'usages autour des forêts

*Animée par Pierre Gilbert avec la participation de :*  
**Dominique Defrance**, vice-président de Fransylva (syndicat des propriétaires forestiers) Île-de-France  
**Dominique Bonte**, SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel) Solidaires  
**François Heutte**, directeur d'Alliance Forêts Bois Normandie/Île-de-France  
**Danielle Albert**, administratrice de Essonne Nature Environnement  
**Sophie Durin**, présidente des amis du bois de Verrières, membre du collectif de l'appel des forêts d'Île-de-France  
**François Gross**, délégué régional Île-de-France de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Pierre Gilbert indique que cette dernière table ronde portera sur les conflits d'usages autour des forêts, dans la mesure où les forêts franciliennes ont aussi un rôle social et sanitaire plus important qu'ailleurs en France.

Les associations ont identifié trois types d'enjeux. D'une part, des études récentes démontrent que le **puits de carbone des forêts françaises décline**. Le rôle climatique local des forêts est de plus en plus limité ; dans une agglomération comme l'agglomération parisienne, **les forêts jouent un rôle essentiel de climatiseur**. D'autre part, ces dernières, à travers le processus anabolique, jouent **un rôle dans le cycle de l'eau**. Enfin, les **associations ont souligné les enjeux sociaux et sanitaires que représentent ces milieux**, en rappelant les bénéfices des balades en forêt par exemple.

### Quels sont les usages les plus fréquents et les plus dommageables en forêt ?

**Dominique Defrance, Fransylva, se présente comme un propriétaire forestier familial moyen.** La forêt a un rôle multifonctionnel, et apporte une multitude de solutions. Les problèmes proviennent de leur mise en œuvre et de difficultés de communication. Il faut donc savoir s'écouter. Il est important de savoir ce que pensent les acteurs avec lesquels nous interagissons, que leurs idées soient vraies, fausses, ou déformées. Les usages les plus fréquents et les plus dommageables de nos forêts sont notamment ceux qui les défigurent, à commencer par les dépôts sauvages provenant tant des entreprises malhonnêtes que de citoyennes et citoyens. Fransylva IdF et de nombreuses associations du monde rural ont appuyé la mise place de l'application internet « Vimitage » mise en place par la SAFER. Les collectivisés peuvent y déclarer des atteintes à l'environnement (dépôts sauvages, constructions illégales, etc.). Elles y trouvent les démarches à suivre très utiles notamment pour les petites communes. Des coupes mal faites par des exploitants forestiers peu scrupuleux figurent aussi parmi les pratiques dommageables. Il s'agit

souvent de petits propriétaires abusés par ces entreprises d'exploitation, responsables dans certains cas de ce que Dominique Defrance qualifie « d'abus de faiblesse ». Les habitants du secteur subissent un préjudice visuel mais le petit propriétaire qui aurait pu espérer une nouvelle coupe productive dans 25 ans voit sa forêt compromise pour plus de 50 ans car les arbres de réserve n'ont pas été respectés

**Danielle Albert, membre d'Essonne Nature Environnement et propriétaire forestière**, est autrice d'une fiche sur les conflits d'usages. La question de l'incivisme lui semble primordiale. En gérant une petite forêt de 10 hectares, elle a découvert que des personnes venaient y faire des sports de nature (VTT, quad...) sans savoir qu'elles se trouvaient dans une forêt privée. Elles ne connaissaient pas les règles essentielles de la circulation en forêt et se déplaçaient hors des chemins tracés, sans anticiper les dégâts occasionnés par de telles pratiques. Elle a donc réalisé des fiches forestières pour amorcer un travail global de pédagogie sur les équilibres fragiles que constituent les écosystèmes. Elle souligne également la multiplication des dépôts de feu de forêts depuis qu'elles sont surfréquentées : une charte du promeneur mériterait ainsi d'être élaborée.

**Sophie Durin, présidente des Amis du bois de Verrières**, rappelle l'importance des services non marchands et immatériels qu'offrent les forêts. Les revenus de la vente représenteraient 20 % seulement de leur valeur. Les 80 % des services non-marchands sont donc estimés à une valeur cinq fois plus importante que la production. Mais le ministère de la santé ne contribue pas financièrement à la gestion des forêts, malgré leur rôle **social et sanitaire décisif**. **L'augmentation des coupes est la cause principale de dégradation des forêts franciliennes** : 80 % des arbres ont aujourd'hui moins de 100 ans. Les prélèvements devraient être réduits. Enfin, le suivi des travaux forestiers est insuffisant. **La mécanisation des travaux endommage les sols et la biodiversité de façon irréversible**.

**François Heutte est directeur de l'Alliance Forêts Bois Normandie - Île-de-France**. Il s'agit d'une coopérative qui intervient pour un accompagnement des propriétaires privés, sur la partie exploitation-vente. Il lui semble important de pouvoir parler d'exploitation directement. Il se montre préoccupé, à cet égard, par le réchauffement climatique. **La hausse du taux de mortalité des peuplements favorise le développement de pathogènes et d'insectes : des réponses doivent être trouvées**. D'autre part, François Heutte témoigne de la multiplication des réactions du grand public adressées à ses collaborateurs gestionnaires des forêts. **Il incite à aller au-delà des réactions les plus spontanées et à construire un réel dialogue**.

**François Gross, délégué régional LPO Ile-de-France**, se montre bien conscient de la multifonctionnalité des forêts. Or, il est frappé par la méconnaissance des usagers des forêts qui assimilent ces milieux à un parc ou à un terrain de jeu. Ils laissent leurs chiens y vagabonder sans s'inquiéter de mettre en danger les espèces. Les politiques manquent également de connaissances à ce sujet. **Les forêts péri-urbaines sont largement surfréquentées**, ce qui accélère dangereusement le tassement des sols.

**Dominique Bonte, technicien forestier de l'ONF, intervient en tant que membre du SNUPFEN, syndicat né avec l'ONF**. Les forêts franciliennes présentent des aménités et une multifonctionnalité très intéressantes. Pour autant, **l'ordre des priorités dans la Région ne favorise pas toujours la préservation de ces milieux** : pour faire passer une 2x2 voies qui permet de rouler à 110 km/h, **des hectares de forêts sont sacrifiés** au lieu de réduire la vitesse autoroutière. On peine à considérer l'importance des forêts à sa juste valeur face aux enjeux de la société industrielle.



Table ronde © Werner Mouffron

**Quels sont les facteurs qui accentuent les pressions liées aux usages et mettent en danger la bonne santé des peuplements forestiers à long terme ? Comment anticiper les zones de controverse ? Y a-t-il des moments de dialogue ?**

**François Heutte, directeur de l'Alliance Forêts Bois Normandie - Île-de-France** préconise une meilleure information des structures de la profession vis-à-vis des risques qui pèsent sur la forêt.

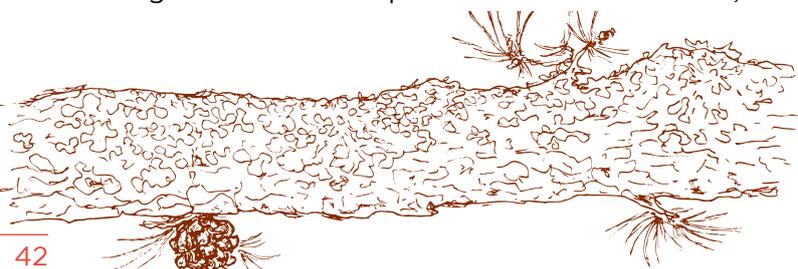
**Dominique Defrance de Fransylva** nuance ce propos : communiquer des informations ne revient pas à euphémiser certaines informations. Il s'agit d'explicitier clairement en quoi consistent les coupes rases, justifiées dans une rotation qui couvrira jusqu'à 8 générations humaines en prenant le risque que cela puisse heurter. Il prend pour exemple la forêt de Montmorency, peuplée à 70 % de châtaigniers. Des panneaux d'information signalent les vulnérabilités auxquelles est soumise cette essence, et la nécessité de couper des châtaigniers malades. La communication semble plus efficace lorsque les panneaux proviennent d'une initiative associative comme celle relatée par une association de la forêt de Compiègne qui a étudié les questions avant de dialoguer utilement avec le gestionnaire ONF. La richesse d'une forêt découle de la diversité des milieux qui la composent (ouverts, fermés, humides, secs...). Le gestionnaire doit intégrer dans sa gestion les variations du milieu et des essences.

**Danielle Albert, membre d'Essonne Nature Environnement et propriétaire forestière,** signale que certaines exploitations ne respectent pas les forêts. L'orniérage n'est pas entretenu après avoir été fait. Les réparations s'effectuent certes parfois après un certain temps de latence. Cependant, les acteurs de la forêt sont invités à faire preuve de vigilance et à signaler les éventuels problèmes à régler localement. Lorsque des propriétaires organisent des promenades forestières,

prendre le temps de se déplacer permet de saisir des enjeux qui n'apparaissent pas dans les conférences. **La mentalité de "retour au terrain" infuse progressivement et doit continuer d'orienter le débat.**

**François Gross, délégué régional LPO Île-de-France,** considère que le travail d'écoute et de dialogue permet d'anticiper les zones de controverse, à condition de se saisir collectivement des éléments de la science. Les fosses pédologiques permettent ainsi d'affiner la compréhension des écosystèmes. Ces exemples doivent être démultipliés afin de trouver des solutions.

**Sophie Durin est signataire de l'Appel des forêts,** qui réunit 200 associations dans 7 départements et plus de 50 massifs forestiers. Le collectif a exprimé plusieurs demandes, dont certaines ont été évoquées lors de ces rencontres. L'Appel des forêts plaide pour la fin des grignotages et des amputations qui assèchent durablement les milieux, pour l'arrêt des coupes rases qui portent atteinte au sol et aux paysages, et pour l'abandon des coupes de bois destinées à alimenter les chaufferies biomasse. Le collectif revendique la réelle prise en compte des associations dans le dialogue sur la gestion forestière, la liberté d'accès des infos environnementales comme le précisent le Code forestier, les institutions françaises et l'Union Européenne. **L'Appel des forêts vise la création d'un statut protecteur adapté aux forêts d'Île-de-France, celui de "forêt urbaine", qui reconnaît leur qualité de patrimoine français, de réservoirs de biodiversité et de poumon vert autour de Paris.** Or, toutes les forêts franciliennes peuvent être considérées comme urbaines, au regard de la densité urbaine et de l'artificialisation des sols qui les entourent. La France accuse de fortes inégalités en termes de surface forestière par habitant, qui revient à 225 m<sup>2</sup> par francilien contre 3100 en moyenne nationale. Avec 14 fois moins de surface forestière par habitant, le taux de mortalité et la fréquence de certaines maladies sont particulièrement élevés en Île-de-France. Les forêts ne devraient plus être considérées comme des stocks de bois mais comme des écosystèmes riches et dont le potentiel génétique pourrait encore être valorisé.



## Comment est-il possible de mieux gérer les conflits et de mieux encadrer les usages ?

**Sophie Durin**, rappelle que la préservation n'est pas une mise sous cloche de la forêt. Il s'agit de créer des corridors pour relier entre elles les forêts et de **favoriser des réseaux de biodiversité, sans financer la forêt par la coupe de bois**. Une telle logique libérale implique en effet que l'ONF vende son patrimoine et son capital pour couvrir ses frais, une logique qui pense en termes de capitalisation et de décapitalisation des milieux.

**Dominique Bonte** rappelle que **dans les forêts gérées par l'ONF, le principe est que la forêt paie la forêt**. Quoiqu'il arrive, la gestion retenue nécessitera toujours des budgets. **Limiter les coupes est un modèle envisageable mais alors un financement dédié à la préservation des forêts doit être sanctuarisé par la loi**. Un tel dispositif permettrait d'atteindre un équilibre pour les coupes, néanmoins cela passe par des choix politiques. Changer de paradigme en interdisant toute exploitation forestière qui crée des revenus lui semble trop extrême néanmoins. Ces espaces génèrent des dépenses dont certains doivent assumer les frais.

**François Heutte** considère que les coupes rases apparaissent parfois nécessaires : toutes les forêts sont multifonctionnelles. **Il estime que le matériau bois est noble et renouvelable et il lui apparaît exagéré de parler de surexploitation des forêts franciliennes**.

**Danielle Albert** prolonge son propos en rappelant que lors des tempêtes hivernales, les arbres tombent inévitablement. **Laisser ce bois mort sur place suscite certes un espoir de régénération, mais il convient de le nuancer. Sans aucune sélection, la densité locale d'arbres risque en contexte de stress hydrique d'accentuer la compétition entre les arbres pour l'eau**. Pour limiter la concurrence, Danielle Albert préconise d'enlever certains individus parcimonieusement pour laisser plus de place aux autres. **La mise en place de futaies irrégulières, composées d'essences variées, permettra de lutter plus efficacement contre les aléas climatiques**.



Machine forestière © Ma Ti

## TEMPS D'ÉCHANGE

**Un intervenant** souhaiterait que l'Office français de la biodiversité sanctionne les chasseurs dont la pratique est illégale. La répartition claire des fonctions forestières permettrait à cet égard d'organiser la circulation. Une cartographie délimitant les différents statuts des forêts franciliennes contribuerait à harmoniser certaines pratiques. Les institutions franciliennes pourraient travailler sur un tel projet en complément de l'IGN, afin d'expliquer et d'identifier les voies de promenades autorisées notamment.

**On lui répond que** les bûcherons peuvent sécuriser les chemins publics et aider à imprimer des documents, notamment la cartographie des espaces de libre-circulation ainsi que divers renseignements écologiques. Beaucoup de bois sont catégorisés comme "espaces naturels sensibles", qui s'accompagnent d'aides au propriétaire si la forêt est dégradée par des usages intempestifs. Des espaces de discussion entre les représentants des différents partis permettraient d'élaborer des plans de coupes rases plus vertueux et consensuels. Cependant, la communication avec les usagers est parfois compromise en raison d'un certain climat de défiance.

**Jane Buisson, de FNE Île-de-France**, revient sur les propos de Dominique Bonte concernant la **consommation d'espaces forestiers par des aménagements divers** pour insister sur leur **préservation qui constitue un réel enjeu, au-delà des questions soulevées par la gestion de la forêt**. Il est indispensable que le SDRIF-E préserve le foncier forestier ; dans leur contribution à la concertation sur le SDRIF, des associations du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ont ainsi mis l'accent sur la **nécessité de préserver les corridors écologiques entre les différents massifs et de les restaurer s'ils ont déjà disparu**, évocation de la dilution des trames vertes et bleues, et de la fonte inquiétante des effectifs de l'ONF.

**Un participant** signale que le préfet des Yvelines a délégué l'autorisation de signer les demandes préalables de coupes de bois. **Le respect des volumes et des essences est largement compromis. Les propriétaires de forêts privées devraient être conseillés par des gestionnaires de forêts.**

**Une signataire de l'Appel des forêts** rappelle que Boulogne et Vincennes ne sont pas gérées comme les autres forêts françaises. Les coupes s'accroissent en vue de la régénération forestière : on compte 50 hectares de coupes entre novembre 2022 et mars 2023 dans une forêt séculaire de plus de 450 hectares. Au-delà de l'interventionnisme drastique, **l'événementiel pèse sur le bien-être des écosystèmes dans les forêts**. À Vincennes, la mairie de Paris a ainsi voté en faveur d'une augmentation de concessions : le festival We Love Green a été organisé cette année au mépris de la faune sauvage.

**Le Vice-Président du Conseil départemental de l'Essonne** signale que ce département se trouve particulièrement confronté aux problèmes d'usage dans les treize forêts qui le couvrent. La protection de la biodiversité y représente une priorité, mettant au second plan la gestion forestière. "On ne défend bien que ce qu'on connaît et ce qu'on a appris à aimer" : il plaide pour une "écologie de la connaissance, amoureuse, et ouverte aux citoyennes et citoyens".

**Pierre-Emmanuel Savatte** rappelle que le Code forestier vise un équilibre sylvo-cynégétique. **Il recommande aux intervenants de favoriser la discussion et la compréhension**. Il souligne les problèmes très concrets rencontrés par les acteurs sur le terrain. L'application efficace du Code forestier rencontre certaines défaillances, notamment lorsque des panneaux d'information disparaissent trois jours après avoir été posés.



Chouette hulotte © Vera Kailova

**Un participant** rappelle qu'une déclaration préalable de coupe et d'abattage d'arbres adressée aux élus de la commune est nécessaire dans les espaces boisés. Les élus étant les seuls à pouvoir choisir, certains services en pénurie de moyens leur ont renvoyé la responsabilité de décider, bien qu'ils ne soient pas experts. Les problèmes viennent des initiatives personnelles effectuées par méconnaissance des textes. L'accompagnement par un gestionnaire permet de se prémunir de certains écueils et de favoriser une gestion vertueuse et équilibrée.

**Un participant** souligne enfin que deux visions antagonistes de la forêt semblent se faire face depuis le début des rencontres. **Une vision "statique" préconiserait la recherche d'un équilibre écosystémique par la sanctuarisation des milieux forestiers ; l'intervention humaine devrait y être limitée autant que possible. La vision "dynamique" intègre dans sa perspective le choc climatique qui rend nécessaire l'adaptation. Il s'agirait dès lors d'accompagner une nature dépassée par le réchauffement climatique en intervenant avec parcimonie.**

**Sophie Durin** rappelle pour finir qu'un vieil arbre ne coûte rien, tandis qu'une plantation d'arbres doit être financée par le contribuable.

# CONCLUSION

## Vers un manifeste pour des forêts vivantes et la diffusion des bonnes pratiques

*Muriel Martin-Dupray, Co-présidente de FNE Île-de-France*

Muriel Martin-Dupray remercie tous les intervenants ainsi que les partenaires de ces rencontres, au premier rang desquels elle compte l'ADEME, l'État, et la Région Île-de-France. Elle remercie également Jane Buisson et Antoine Le Manchec sans lesquels ces rencontres n'auraient pu être organisées, ainsi que toute l'équipe de FNE Île-de-France pour son implication totale dans la réussite de cette journée, sous l'égide de sa directrice Margot Holvoet. Face aux risques qui menacent les forêts franciliennes et à la nécessité d'accélérer le rythme pour mettre en place des réponses aux risques sanitaires et écologiques, les associations de la fédération ont lancé l'alerte.

En effet, la pression foncière, la concentration urbaine, la part importante des propriétaires privés, font la spécificité du contexte francilien dans lequel la forêt subit de multiples agressions (changement climatique, surexploitation, surfréquentation, sécheresse, perte de biodiversité...).

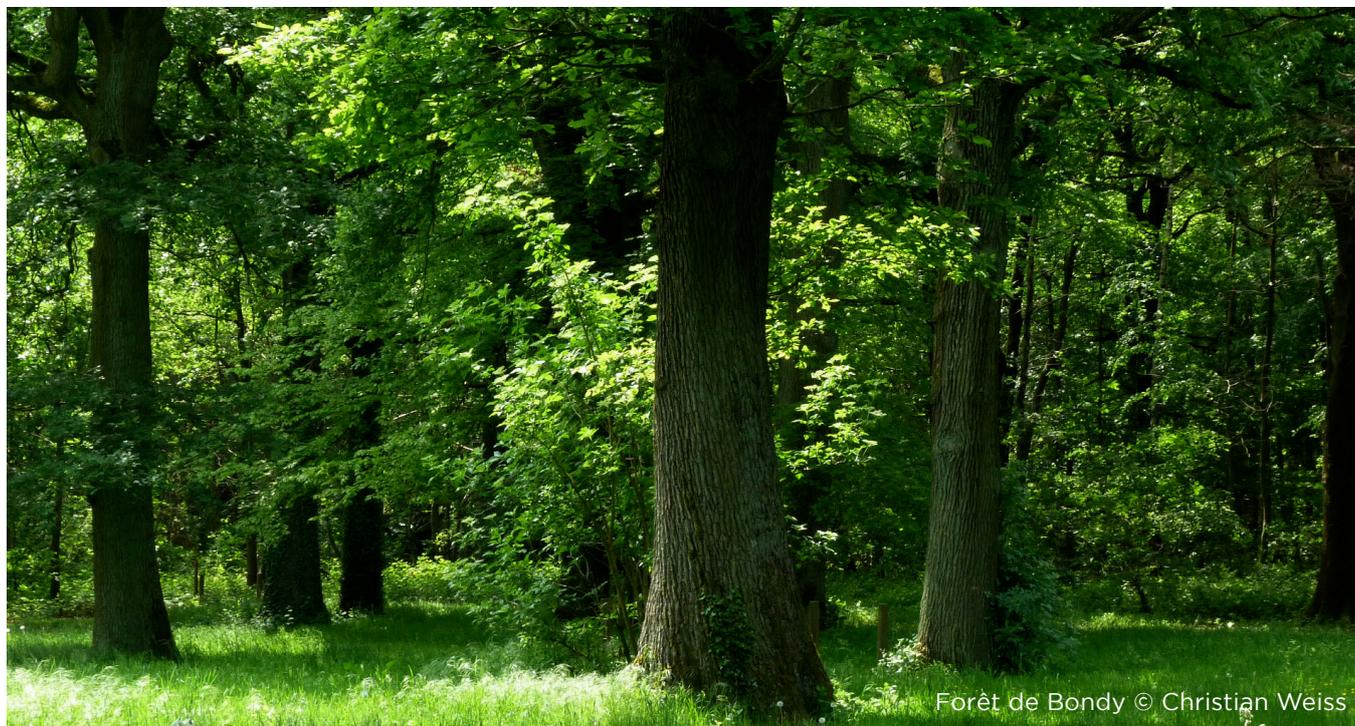
**La nécessité d'anticiper les mutations et d'agir ensemble s'impose car la forêt est un bien commun indispensable.** Trouver un équilibre et une cohérence dans la multifonctionnalité de la forêt constitue désormais la priorité de tous. Pacifier les conflits d'usage, garantir la fonction de poumon vert en innovant dans les modes de gestion et de préservation de la forêt sont autant de piliers d'une gestion durable de ces milieux vulnérables.

C'est la raison pour laquelle FNE Île-de-France souhaite proposer prochainement aux participants de travailler ensemble à l'élaboration d'un manifeste car les débats d'aujourd'hui indiquent des pistes d'action à approfondir et les moyens à mettre en place très rapidement.

**D'ores et déjà émanent des échanges des rencontres d'aujourd'hui la nécessité de partager les informations, de se parler et de s'écouter, de privilégier l'acculturation mutuelle ;** mais aussi de conduire des études et expertises comme sur la forêt de Chantilly pour développer des pratiques vertueuses et mettre en place des modes de gestion durables.

**Il nous faut approfondir les pistes pour promouvoir un équilibre dans les usages du bois, accompagner les propriétaires dans une gestion forestière durable, financer des innovations, prévoir des zones de protection renforcée, et identifier les modalités de contrôle et les évolutions juridiques.**

**Le challenge est de parvenir à concilier les enjeux économiques, écologiques, sociaux et culturels pour garantir la survie des forêts franciliennes.**



Forêt de Bondy © Christian Weiss